

EPITAPHIER

DE

BRAINE-LE-CHATEAU

J. L. VAN BELLE

TAILLE D'AULME N° 5

**Le
Folklore
Brabançon**

Le
Folklore
Brabançon

Septembre 1971

N° 191

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folkloriques de la Province
de Brabant

RUE ST-JEAN 4 — TEL. 13 07 50

1000 BRUXELLES

SOMMAIRE

Epitaphier de Braine-le-Château
par J.L. Van Belle 229

Paul Vitzthumb
par Maurice Deflandre 283

Essai sur la Statistique Générale du Dé-
partement de la Dyle (suite)
par le Citoyen Doucet Pontécoulant,
Préfet 300

SEPTEMBRE 1971

N°

191

PRIX : 35 F.

En couverture : Dessin de la grille d'entrée du vieux cimetière de Braine-
le-Château par J. Parvais

Sommaire du numéro 191 du « Brabantse Folklore ».

De Burchtoren van Zichem, par Gilbert Van der Linden
Beknopte monografie over de Tiense straatnamen en uit-
hangborden, par Paul Dewalhens

Épithier de Braine-le-Château

par J. L. VAN BELLE

L'intérêt d'un épithier n'est plus à prouver. Nombre de pierres tombales offrent, en effet, d'éclatants témoignages du passé. L'héraldique, la généalogie, l'histoire, la toponymie et l'onomastique y trouvent une ample moisson de données utiles à l'objet de leurs recherches.

Le « vieux cimetière » de Braine-le-Château, qui jouxté l'église, a conservé « une impressionnante série » de ces pierres tombales (1) dont seules quelques unes furent publiées.

Ces faits seuls justifiaient ce travail.

Mais le prochain aménagement de la grand'place et de ses abords immédiats et avec lui son cortège de travaux, constructions et démolitions, risquait d'ajouter aux griffes, lézardes, éclats du passé, les destructions du présent (2).

A l'intérêt scientifique, se joignait donc une œuvre de sauvetage.

Certes, le 28 février 1845, l'abbé Comeille STROOBANT, auteur d'une « Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Braine-le-Château et Haut-litre », avait eu l'heureuse idée de retranscrire les plus anciennes de ces épithes et de les publier dans son livre (3). Il sera d'une aide précieuse pour la transcription des passages que 125 ans, deux guer-

(1) Comte J. BORCHGRAVE D'ALTENA : *Notes pour servir à l'inventaire des œuvres d'art du Brabant, Arrondissement de Nivelles, Braine-le-Château*, Bruxelles, 1957, p. 190.

(2) Plusieurs d'entre elles brisées voyaient leurs débris éparpillés çà et là. Elles furent toutes reconstituées.

(3) C. STROOBANT : *Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Braine-le-Château et Haut-litre*, Bruxelles, 1849, pp. 108-110 et 117-122.
De plus les Archives paroissiales ont conservé une copie manuscrite de la main de l'auteur ainsi datée du 28 février 1845.

res et les intempéries ont tantôt effacés, tantôt obscurcis et souvent mutilés. (4) Il faut toutefois noter que cette œuvre, en ce domaine comme dans d'autres, fourmille d'imprécisions, d'erreurs, d'approximations tant du point de vue de la transcription du texte que de celui de la présentation des épitaphes. Mais il reste néanmoins irremplaçable pour avoir vu et lu ce que nous ne verrons jamais plus.

La plupart de ces épitaphes gisaient alors soit dans ce cimetière, soit à l'intérieur de l'ancienne église dont les travaux de démolition commencèrent en avril 1860 (5).

Quant à l'étude du Comte J. BORCHGRAVE D'ALTENA, elle ne mentionne que les plus anciennes (6) Les « *Épitaphes en Brabant* » de H. de PINCHART de LIROUX elles aussi n'offrent qu'un relevé partiel. (7)

Toutes trois sont donc incomplètes.

Toutes ces raisons nous ont poussé à combler cette lacune. D'autant que dressées pour la plupart « mélancoliques et solitaires » contre la paroi du mur d'enceinte du château, elles dévoilent aux touristes, un cadre pittoresque ; aux curieux du passé, une suite de noms de familles, aujourd'hui disparues, de maires, de pasteurs, de notables ; aux philosophes, les naïves prétentions humaines en phrases sententieuses et en rimes poussives.

Autant de livres ouverts sur le passé !

Les épitaphes seront présentées suivant l'ordre chronologique et accompagnées d'un numéro qui renvoie le lecteur à la table onomastique, jointe en fin du recueil.

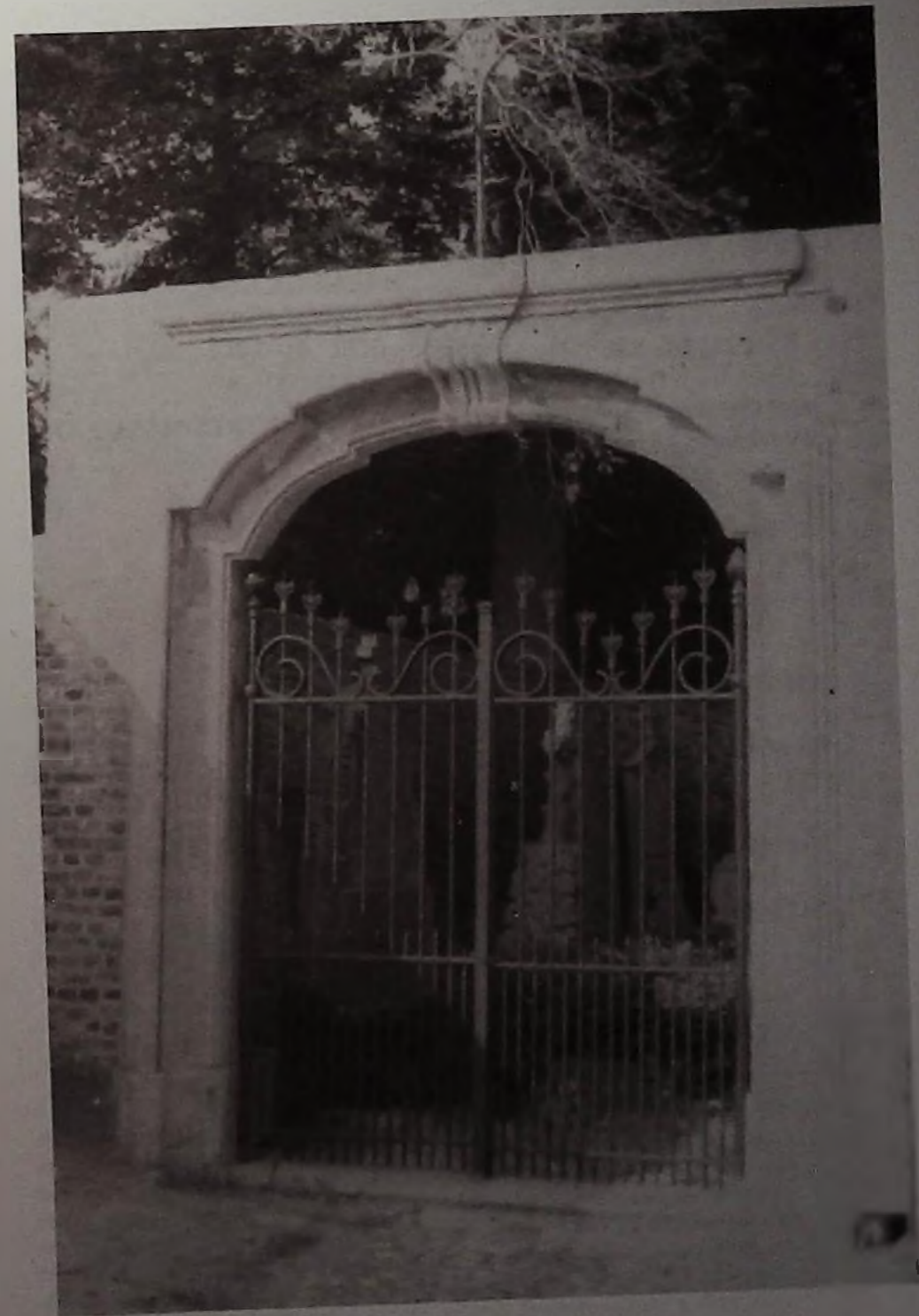
En cas de lecture difficile ou impossible, le texte est repris à C. STROOBANT (8).

(4) Il serait temps que les autorités responsables prennent des mesures vraiment efficaces pour la sauvegarde de ces témoins du passé.

(5) J. TABLIER et A. WAUTERS : *Géographie et histoire des communes belges, t. 1, Province de Brabant, canton de Nivelles, Bruxelles, 1869, p. 132*. Les épitaphes de l'intérieur de l'ancienne église étaient celles des anciens curés de la paroisse.

(6) Comte J. L'ORCHGRAVE D'ALTENA / o.c., p.p. 190-198. Ces pages contiennent beaucoup d'imprécisions et d'erreurs.

(7) H. de PINCHART de LIROUX : *Épitaphes en Brabant*, t. IX, s.l. 1960, pp. 2-13. On ne distingue pas les raisons qui ont motivé le choix ou l'exclusion de certaines épitaphes, tantôt anciennes, tantôt récentes, l'auteur n'en signalant en effet que 25.



Porte d'entrée du vieux cimetière

Photo MAISIN

N° 1

CHY GIST IEHAN GAILLARD QUY
DOCTOBRE

(partie supérieure)

TRESPASSA LAN XV^e XXXVII le XXIX DE SEPTEMBRE
PRIE DIEU POUR LAME

(partie droite)

CHY GIST MARIE B DE HORNES EN

(partie inférieure)

SON TEMPS ESPEUZE AUDIT IEHAN QUI TRESPASSA LAN
XV^e LVIII LE XI JOUR

(partie gauche) (10)

N° 2

ICY GIST ARNOULD CAUWE

(partie supérieure)

EN SON TEMPS BAILLY DE BRAINE LE CHAU ET HAULT TITRE
QUI

(partie droite)

TRESPASSA LE 17 JUILLET

(partie inférieure)

1617 PRIE DIEU POUR SON AME.

(partie gauche)

(8) Sur les 31 épitaphes que C. STROOBANT pouvait connaître en 1849, alors que 66 sont présentées dans ce recueil, il en fait mention de 30. Treize seulement nous sont parvenues totalement lisibles ; six ont disparu, victimes sans doute de la démolition de l'ancienne église et de la construction de la nouvelle. En outre, cinq autres pierres tombales, non reprises par C. Stroobant, dont quatre, de caractères gothiques, semblent remonter au XVI^e s., dressent encore dans le vieux-cimetière. Quelques mots y sont seulement lisibles. Quant à la cinquième on peut y lire : « Ici gist Abraham Bour... 161... Trop de lacunes ont empêché leur classification.

(10) En écriture gothique.

N° 3

CY GIST DAMOISELLE
MARIE JA (12) ESPOUZE
DE NOBLE HOMME PHILIPPE
D'HANINSE, SEIGNEUR DE
WALZINGHIEN ACHT
ETT LAUELLE DECEDE
LE 10 DE JUING 1627
PRIEZ DIEU POUR SON
AME. (13)

N° 4

ICI GIST IAN LEURENT EN SON TEMPS
ESCHEVINS DE BRAINE LE CHASTEAU QUI
TREPASSA LE 18 FEBVRIER 1636 ET MARGUE
RITTE LE GILLART SON ESPOUSE QUI TRE
PASSA

PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES

(12) Ces lettres JA, lisibles de nos jours, furent reprises par C. STROOBANT dans sa copie manuscrite du 28-2-1846, mais omises par lui dans son livre (o.c., p. 119).

(13) Armes : de gu. à la bande d'hermine acc. de deux têtes de coq arr. d'or, parti, au 1 de... au lion de... au 2... au chevron de... Haute - Cluser : un coq issant (cfr. H. de Pinchart de Elroux : o.c., p. 8).



Photo DELALIEUX

CRUCE OMNIA

JAMAIS SANS CROIX
IAMPSIN

RIEN SANS CROIX
CROISY

HOC LAPIDE TEGUNTUR D. AC. M
ANDREAS IAMPSIN CONFESSARIUS
ET SACELLANUS D.V. MARIAE HALLIS
20 ANNIS QUI OBIIT Ao 1628 20
IANUARIJ, ET D. AC. M. ANDREAS
CROISY HALLIS 10 ANNIS SACELLA
NUS ET HUIUS ECCLESIAE PASTOR AB Ao
1618 QUI OBIIT I MARTII ANo 1638
CONSOBRINI. REQUIESCANT IN
PACE. AMEN. (14)

ICY GIST LE CORPS DE HELY
BOSQUETTE EN SON TEMPS
RECEPVEUR DE MONSEIGNEUR DE
COMTE DE HORNES HAULTKERO
HERLY, ETC LEQUEL DECEDA LE
13 JANVIER 1663
ET DE JACQUELINE CAUWE SON
ESPOUSE LAQUEL DECEDA LE 27
AOUST DE L'AN 1668
PRIE DIEU POUR LEUR AME (15)

(14) Cette pierre est ornée d'un calice (cfr. aussi les épitaphes des autres pasteurs).

(15) Ne fut pas retrouvée (cfr. C. STROOBANT, o.c., p. 120). La copie manuscrite de C. STROOBANT, du 28-2-1845 porte la mention Haultkerq et Cauwe au lieu Haultkero et Cauwet citée dans le livre (o.c., p. 120). Nous préférons la première version, la copie manuscrite n'étant révélée la plus proche de la vérité, dans la presque totalité des cas.

N° 7

CI GIST HONNORABLE PERSONNE
MARIE HESUER
ESPOUZE A FRANCOIS DE NIVELLE
DECEDEE LE 19 DE
NOVEMBRE 1669. (16)

N° 8

ICY GISTE LE CORPS D'HONORABLE
PERSONNE IACQZ ARCOLY EN SON
TEMPS ESCIEVIN ET MARISAL DE
BRAINE LE CHASTEAU ET MAMBOUR
DE LA CHAPELLE Se CROIX ENVI
RON 36 ANS LEQUEL AT FONDE
EN CESTE EGLISE CHAQZ MOIS
DEUX MESSES CHANTEES DU SI
SACREMENT LES IEUDYS QUI DE
CEDA ROI DES ARCHERS DUDIT
LIEU LE 27 DE IANVIER L'AN
1658 ET AUPRES DE LUY RE
POSE LE CORPS DE STIEFNET
DE LIGNE SA FEMME LAQUELLE
DECEDA LE J DE FEVRIER
L'AN 1676 PRIEZ DIEU POUR
LEURS AMES (17)

(16) Ne fut pas retrouvée (cfr. C. STROUBANT, o.c., p. 123).

(17) Ecu décoré d'un marteau, d'une enclume, et de tenaille.

N° 8



Photo PARVAIS

N° 9

ICY GIST LE CORPS
DE M^{re} GILLES CARLIER BAC
CELIER FORME EN LA SACREE
THEOLOGIE PASTEUR DE CESTE
EGLISE DE BRAINE LE CHASTEAU
DEPUIS L'AN 1641 LEQUEL TRES
PASSE LE 30^e JUING 1677 PRIE
DIEU POUR SON AME. (18)

N°

D.O.M.

Joignez brebis, joignez vos
cris a votre effroi votre
pasteur n'est plus ses
vertus et la gloire qui
feront a jamais revivre sa
mémoire n'ont pu le garan
tir de la commun loy
36 ans en ce lieu compara
ble a soy..... charita
ble pour le salut de vos
ames apres tans de maus
tans et de peines et de
croix vous le verres sans
doute délivré de la mort
éternelle

DE. T. D.....

S...S CONQ..... LES.....

(18) S'est brisé en décembre 1669.

N° 11

ICI REPOSE LE CORPS DE
HONORABLE PERSONNE FRAN
COIS DE BOMME EN SON TEMPS
BAILLY DE BRAINE LE CHAS
TEAU ET HAUT ITTRE QUI
TREPASSA LE 25 7bre 1679
ET DE JACQUELINE LENGLE
SON EPOUSSE QUI DECEDA
DE CE MONDE LE 23 JOUR
D ABVRIL 1677 PRIE DIEU
POUR LEURS AMES

N° 12

G. M. FIEFVET

ICY REPOSE LES CORPS
D'HONORABLE PERSONNE
LE Sr GILLE MAXIMILIEN
FIEFVET EN SON TEMPS
MAIEUR DE BRAINE LE
CHASTEAU ET HAULT
ITTRE LEQUEL TRESPASSA
LE 5 DE SEPTEMBRE 1681
ET DE MARIE CAPLLEY
SON ESPOUSE LAQUELLE
TRESPASSA LE
NOVEMBRE 1682
PRIEZ DIEU POUR LEURS
AMES (19)

(19) C. STROODANT ne mentionne pas cette épitaphe on en ignore la raison.
ARMES : de... au chevron de... en chef de deux croissants de... et
en pointe d'un petit mont de... — Heaume — Cimier : un conard (cfr.
H. de Pinchart de Liroux : o.c., p. 3).

N° 14



Photo PARVAIS

N° 13

ICI REPOSE
HONORABLE PERSONNE
M^r ROBERT DE LATTE
CHAPELAIN DE
BRAINE CHASTEAU
DECEDE LE 21 JUILLET
DE L'AN 1684
REQUIESCAT IN PACE

N° 14

ICY REPOSENT LES CORPS
DE HENRI M R
DE BOISFORT ESCHEVIN
DE CE LIEUX QUI EST DECE
DE LE 1 8bre 167...
ET DE CATHERINE DE HOUX
SA FEMME QUI TRESPASSA LE
5 AOUST 1705
REQUIECANT IN PACE AMEN

N° 15

SEPULTURE
DE M^{re} ARNOULD WINCOZ
BACCÉLIER FORMÉ EN LA S. THEOLOGIE
CURE DE BRAINE LE CHATEAU
DEPUIS L'AN 1678
DECEDE LE 14 9^{bre} D EL'AN 1725.

Troupeau cy gist vostre pasteur.

Oui vivant neut pas d'autre envie,

Que de graver dedans vos Coeurs

La Reigle d'une Sainte Vie,

Maintenant pensez qu'il reclame,

Ayant passé l'heure dernière,

L'eternel repos de son ame,

Par le moyen de vos pierres (20)

Mere Des affLigéz

noUs VoUs LoUons

soULagé noUs toUs (21)

N° 16

M. Ri. Di.
ARNOLDI WINCOZ PASTORIS
QUI OBIT AETATIS SUAE 83
REQUIESCAT IN PACE
AMEN (22)

(20) Cette pierre se trouve sous la tour, dans l'Eglise.

(21) Chronogramme portant la date de 1686.

(22) Scellée dans le pavement dans la tour, au pied de la précédente.

N° 15

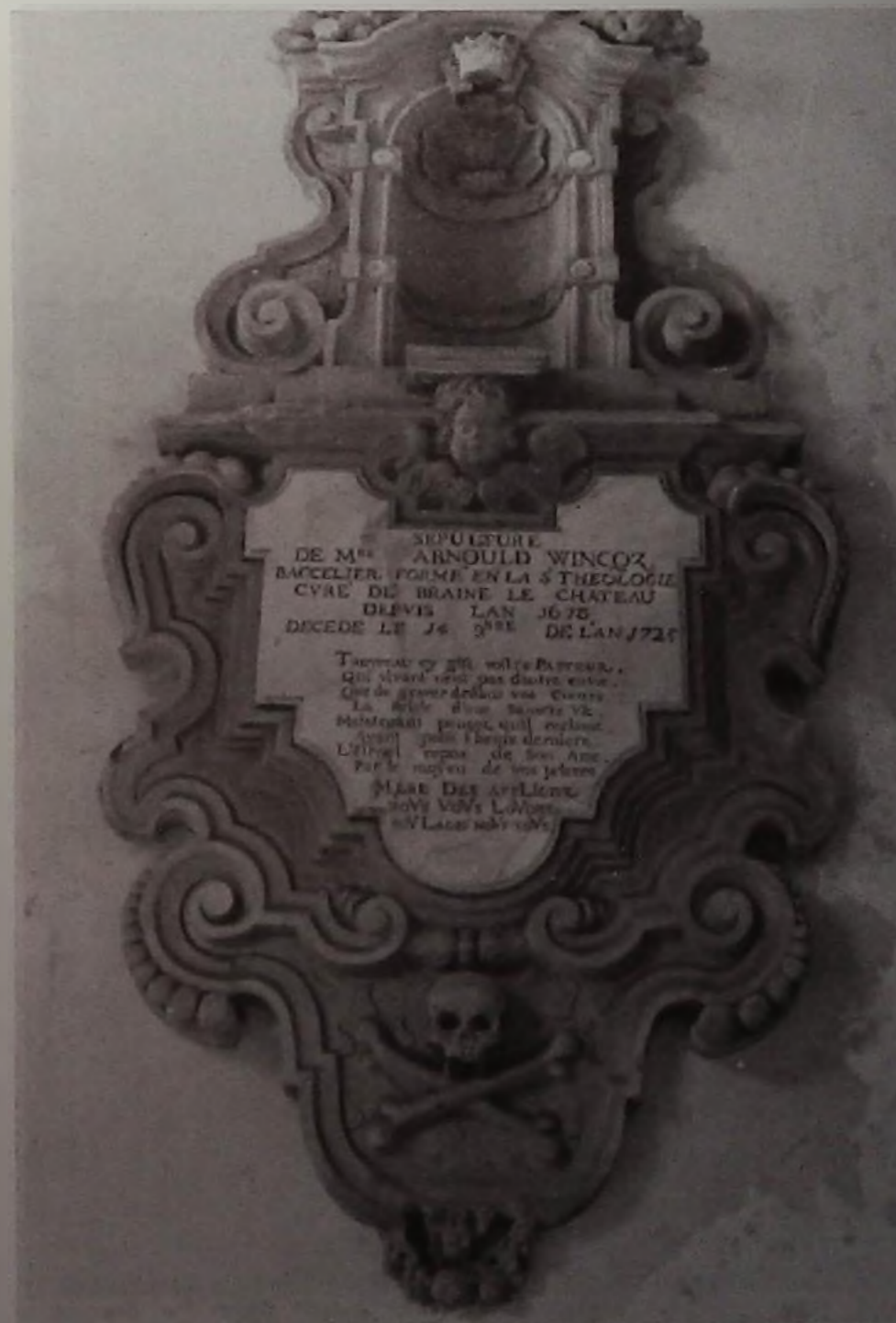


Photo DELALIEUX

N° 17

ICY REPOSENT LES
CORPS D'ARNOULD
WALRANT EN SON
TEMPS ESCHEVINS ET
MEUNIER DE BRAINE
LE CHASTEAU L'ESPACE DE
43 ANS DECEDE LE PREMIER
FEBVRIER DE L'AN 1719
ET D'ANNE DE
THIBERMONT SA FEME
DECEDEE LE 20 MAI 1729
PRIEZ DIEU POUR
LEURS AMES. (23)

N° 18

FAMILIA AUTHORITAS CONCORDIA LUCET
D.O.M.
ICY GIT LE S^r NICOLAS JACQUES
HANON LICENTIE ES DROITS
ET AVOCAT BAILLY ET GREFFIER
DU VILLAGE DE QUENAAST,
ET GREFFIER DE FELUY,
MUSSAIN, ET HAMME, BOURGEOIS
ET NATIF DE LA VILLE DE BRAINE
LE COMTE DECEDE EN COELIBAT
DANS CE LIEU LE 23 MARS 1731
AGE DE 51 ANS.
REQUITESCAT IN PACE (24)

(23) Armes : un fer de moulin... (cfr. H. de Planchart de Lironx : o.c., p. 8).
(24) Armes : d'azur au chevron d'argent sur de trois étoiles d'or, deux en
chef et une en pointe — Heaume — Cimier : un lion issant (cfr. H. de
Planchart de Lironx : o.c., p. 7).

N° 18

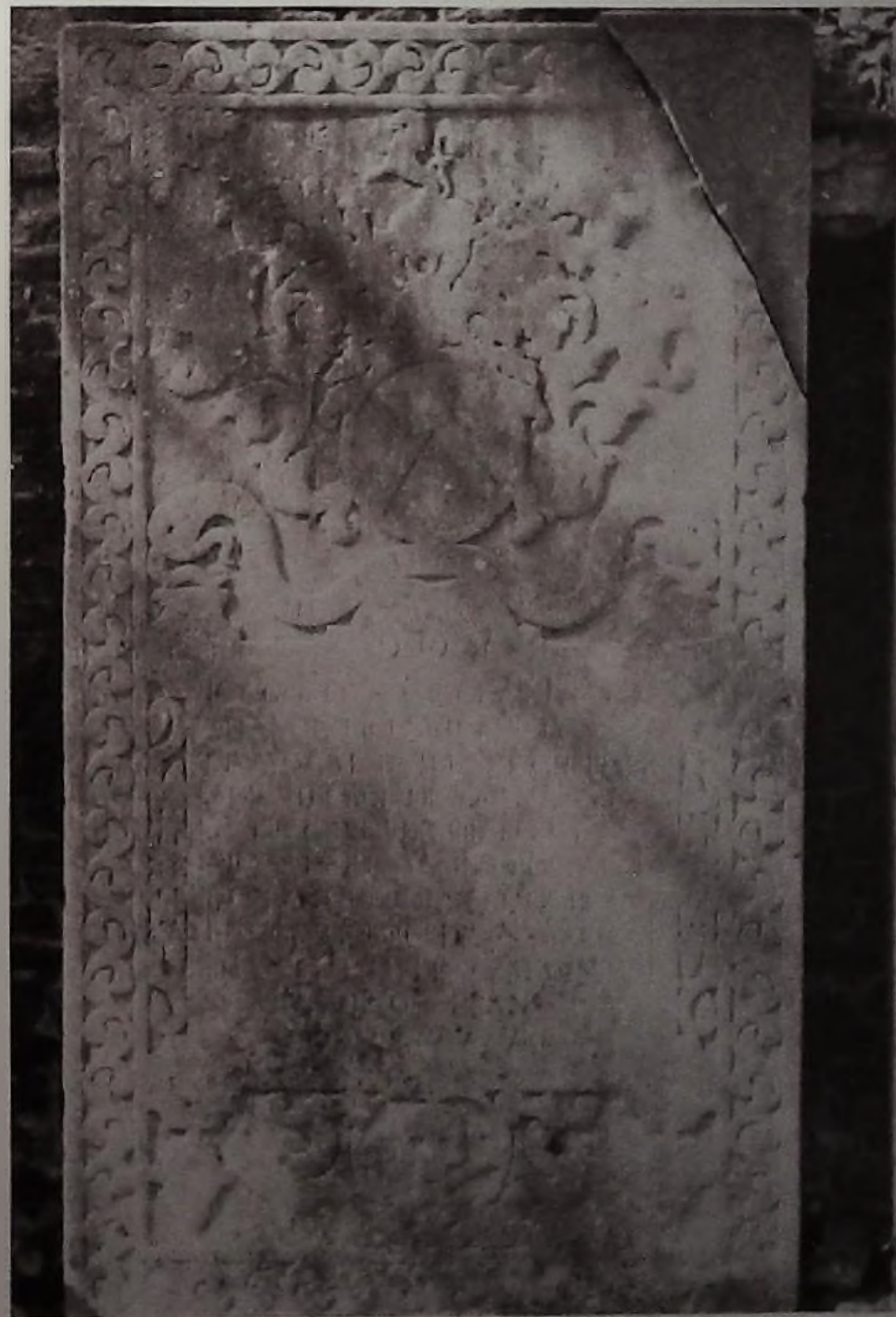
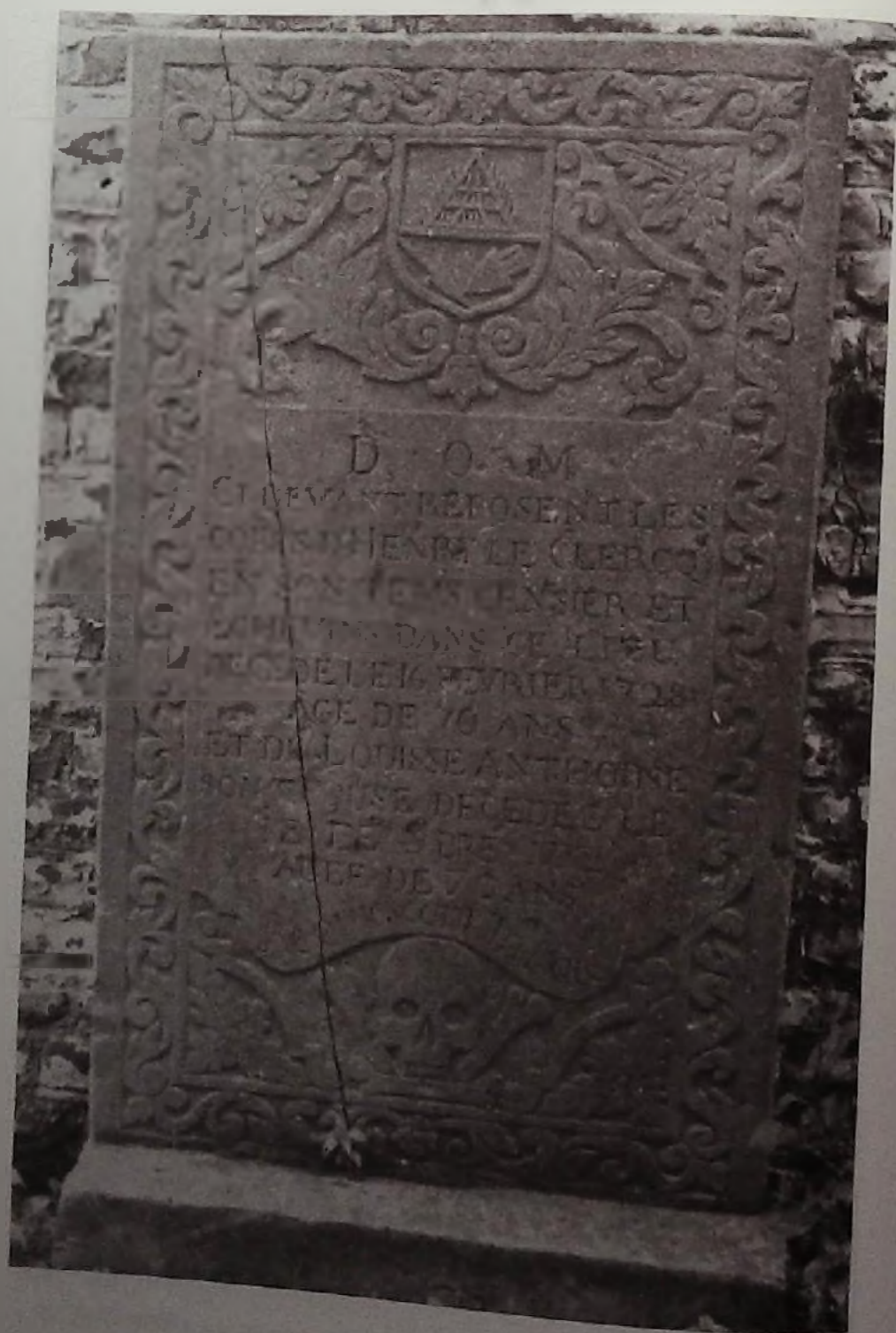


Photo PARVAIS



D.O.M.

CI DEVANT REPOSENT LES
CORPS D'HENRY LE CLERCO
EN SON TEMS CENSIER ET
ECHEVINS DANS CE LIEU
DECEDÉ LE 16 FEVRIER 1728
AGE DE 70 ANS
ET DE LOUISSE ANTHOINE
SON EPOUSE DECEDÉE LE
18 DE 9bre 1732
AGEE DE 70 ANS
REQUIESCANT IN PACE (25)

CY DEVANT

REPOSENT LES CORPS
DE JEAN DUBRULLE
NATIF DESCAUSSINE
EN SON TEMPS
CENSIER DE LA CENSE
DE LA POTREE
QUI TRESPASSA LE 5
MARS 1748 ET AUPRES
DE LUY REPOSE LE
CORPS DE CATHERINE
CHARLIER SA FEMME
NATIVE D'ITRE QUI
QUI TRESPASSA LE 1 FEBVRIER (26)
1754

(25) Armes : Ecu portant une herse de labour et deux instruments agricoles, Pas de heaume (cf. H. de Pinchart de Liroux : n.c., p. 5).

(26) Armes : de... à une herse de labour de... (cf. H. de Pinchart de Liroux : n.c., p. 8).

N° 21

SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM

D. O. M.

ICI SONT INHUMÉ
LES CORPS DU SIEUR
JEAN BIZE
MAYEUR ET MARLIER
DE CE LIEUX DECÉDÉ
LE 20 Xbre L'AN 1734
D'ANNE THEYS
SON ESPOUSE DECEDEE
LE 2 JUIN L'AN 1754
R. I. P.
NOUS T'ATTENDONS

N° 22

HIC JACET DOMINUS
AC MAGISTER GUIELLE
MUS JOSEPHUS HANON
PASTOR BRANIAE
CASTRI NATUS A
BRANIAE COMITIS
QUI OBIIT 17 NO
VEMBRIS ANNO
DOMINI 1757
REQUIESCAT IN PACE

N° 23

D.O.M.

ICI REPOSENT LES CORPS DE M^{re}.
ANDRE LAURENT PRETRE ET
BÉNÉFICIÉ DE NOTRE DAME EN
CETTE PAROISSE L'ESPACE DE 46
ANS DÉCÉDÉ LE 11 SEPTEMBRE
DE L'AN 1764 AGE DE 83 ANS
ET DE M^{re} LOUIS LAURENT
PRETRE ET BÉNÉFICIÉ DE NOTRE
DAME AU ROEUX PENDANT 40
ANS QUI MOURUT ICI LE 4
JUN 1764 AGE DE 75 ANS
DEUX FRERES GERMAINS
NATIFS DE GOUGNIES.
HI ERANT
COR UNUM ET ANIMA UNA.
REQUIESCANT IN PACE.

N° 24

ICE REPOSE LE CORPS DE REMY JOSEPH
LAVIANE CENSIER PROPRIETAIRE
DE BOUTEILLE
MORT LE 17 MARS 1771
AGE DE 61 ANS
OUI ANIMÉ DE ZELE VERS
SI REMY
LUI FIT UNE CHAPELLE
ET VOULUT ETRE INHUMÉ
AU PIED D'ICELLE
REQUIESCAT IN PACE. (27)

N° 25

ICI REPOSE LE CORPS DE
MARIE ELISABETH LAVIANNE

(27) Ne fut point retrouvée (cf. C. STROOBANT, o.c., p. 123).

FILLE D'HUBERT LAVIANNE
ET DE MARIE JOSEPH ARCOLY
EPOUSE DE PIERRE FRANCOIS
JOSEPH FOSSEART NEE A
BRAINE-LE-CHATEAU LE 9
JUN 1733 DECEDEE AU DIT
LIEU LE 11 JANVIER 1804 AGEE
DE 70 ANS 7 MOIS 2 JOUR
SON GRAND ZELE POUR LA
DECORATION DE CETTE
EGLISE RAPPELANT SANS
CESSE SA MEMOIRE AUX
PERSONNES PIEUSES ET
CHARITABLES LES INVITE
A PRIER DIEU POUR LE
REPOS DE SON AME. (28)

N° 26

D.O.M.
AUJOURD'HUI A MOI
DEMAIN A VOUS.
ICI REPOSE
LE CORPS DE MAITRE JEAN
BAPTISTE AIME MARIE
LAVIANNE ANCIEN CURE DE
PAPIGNIES FILS DE CHARLES
LAVIANNE ET DE MARIE
FRANCOISE GAILLIEMART
LEQUEL EST DECEDE A BRAINE
LE CHATEAU LIEU DE SA
NAISSANCE LE 8 DECEMBRE
1810 A L'AGE DE 72 ANS 5
MOIS ET 13 JOURS. APRES
AVOIR EXERCE LE SAINT
MINISTERE COMME VICAIRE
ET CURE PENDANT 46 ANS

(28) Ne fut pas retrouvée (cfr. C. STROOBANT, *op. cit.* p. 124).

AVEC UN ZELE VRAIMENT
APOSTOLIQUE ET UNE
RARE CHARITE ENVERS
LES PAUVRES.

O VOUS TOUTS QUI
PASSEZ ICI DITES POUR LE
REPOS DE SON AME
REQUIESCAT IN PACE.

N° 27

J'AI ETE COMME TOI
VOUS SEREZ COMME MOI
ICI REPOSE LE CORPS DE
PIERRE JOSEPH LAVIANNE
FILS DE CHARLES ET DE MARIE
FRANCOISE GALMARTS QUI
DECEDA LE 17 JANVIER DE
L'AN 1820 AGE DE 83 ANS
6 MOIS ET 27 JOURS
ICI REPOSE AUSSI LE CORPS
DE MARIE JOSEPH DUCHENE
EPOUSE DU DIT PIERRE JOSEPH
LAVIANNE, NEE A TUBISE
ET DECEDÉE LE 21 JUILLET
DE L'AN 1807 A L'AGE DE 58 ANS
VOUS QUI PASSEZ ICI DITES
UN DE PROFUNDIS POUR
LES TREPASSES
REQUIESCANT IN PACE
AMEN

N° 28

A LA MEMOIRE DE FEU LE TRÈS
REVEREND MONSIEUR JEAN FRANCOIS
LEEMANS NE A LIMELETTE LE 8 JANVIER
1797 ORDONNE PRETRE LE 14 JUILLET
1821 VICAIRE A NIVELLES LE 24 JUILLET
1821 CURE A BRAINE LE CHATEAU
LE 14 AOUT 1823 OÙ IL EST

DÉCÉDÉ LE 17 AVRIL 1830
MUNI DES SACREMENTS
DE NOTRE MÈRE LA
SAINTÈ EGLISE.
R.I.P.

N° 29

D.O.M.
A LA MÉMOIRE DE GREGOIRE JOSEPH
LECLERCO FILS DE JOSEPH ET
DE MARIE FLORENCE CATTIJ NE
A BRAINE LE CHATEAU, LE 12 MARS
1766 DÉCÉDÉ AU DIT LIEU LE 8 JUILLET
1843 SON GRAND ZÈLE POUR L'ÉGLISE
ET POUR LES PAUVRES RAPPELLENT
SA CÈSSE SA MÉMOIRE AUX PERSONNES
PIEUSES ET CHARITABLES, LES INVITE
A PRIER DIEU POUR LE REPOS DE SON ÂME
R.I.P. (29)

N° 30

D.O.M.
A LA PIEUSE MÉMOIRE DE
SOEUR MARIE ADRIENNE
DEPRÈTRE RELIGIEUSE DE
L'ABBAIE NOBLE
DE GHISLENGHIEN NÉE
A PETIT ENGHEN LE 23
OCT. 1767 DE MICHEL ET
DE JEANNE BELLEMANS
DÉCÉDÉE A BRAINE-LE-
CHATEAU LE 23 NOVEMBRE
1844.
R.I.P. (30)

(29) et (30) Ne furent pas retrouvées (cfr. G. STROUBANT, *o.c.*, p. 128).

N° 31

D. O. M.
A LA MÉMOIRE DE NICOLAS JOSEPH TAMINIAU, NÉ A LA FERME
DE GHORAIN SOUS TUBIZE, DÉCÉDÉ A BRAINE-LE-CHATEAU,
LE 22 JUILLET 1848, ÂGE DE 89 ANS, APRÈS 68 ANS DE MARIAGE,
VIVEMENT REGRETTE DE SA NOMBREUSE FAMILLE, ET DE
MARIE ANNE DUCHESNE, SON ÉPOUSE, NÉE A LA FERME
DE LA CHAPE, SOUS TUBIZE, DÉCÉDÉE A BRAINE-LE-CHATEAU
LE 2 AVRIL 1852 A L'ÂGE DE 96 ANS.
R.I.P.

N° 32

A LA MÉMOIRE DE
Mme. DE GERLACHE
NÉE ELISABETH DE SNOGO
DÉCÉDÉ EN 1842.
A L'ÂGE DE 93 ANS :
Mme. DE GERLACHE
NÉE ROZE JOITRAND
DÉCÉDÉE EN 1842.
A L'ÂGE DE 59 ANS :
ET Mr. FRANÇOIS PONTIAN
ADOLPHE DE GERLACHE.
LEUR FILS ET ÉPOUX DÉCÉDÉ
EN 1858. A L'ÂGE DE 72 ANS
R.I.P. (31)

Ces trois tombes se trouvent
à l'intérieur de l'Église
derrière cette pierre

(31) Armes : parti au 1, d'argent à un autre de sinople, sur une terrasse isolée
du même, au 2, d'argent à une alge de sable languée becquée et mem-
brée de gu, les pieds soutenus d'une trangle alésée du même Heu-
me — Cimier : un lion issant de gu, tenant une épée de sable (cfr. H.
de Pinchart de Liroux : *o.c.*, p. 5).

N° 33

A LA MEMOIRE VENEREE DE
JUSTINIEN THIENPONT
NE A ENGHEN EN 1737 DECEDE A
BRAINE-LE-CHATEAU LE 11^{bre} 1804
REGISSEUR DU DOMAINE
DE CETTE COMMUNE.

ELISABETH MARCHAL

SON EPOUSE

NEE A NIL ST VINCENT EN 1737
DECEDEE A BRAINE-LE-CHATEAU
LE 15 JUILLET 1808.

RESTITUT THIENPONT

PRETRE AUGUSTIN ET PROFESSEUR
NE A ENGHEN EN 1743 DECEDE
A BRAINE-LE-CHATEAU EN 1819

EUGENE THIENPONT

ANCIEN BOURG^{no} DE BRAINE-LE-CHATEAU
NE EN CETTE COMMUNE EN 1776
DECEDE A HAL LE 9 FEVRIER 1862
ET TRANSPORTE ICI.

IL FONDA AVEC SA SOEUR THERESE
L'HOSPICE DES ORPHELINS A HAL
R.I.P. (32)

N° 33



Photo MAISIN

(32) Armes : de sable au lion d'or, armé et lampassé d'azur, la queue fourchée et passée en sautoir. Heaume — Lambrequins — Cimier : le lion de l'Ecu (cfr. H. de Piuchart de Liroux : o.c., p. 9).

N° 34

D.O.M.
Ici repose
le corps

de Jean-Joseph Debacker,
décédé à Braine-le-Château le 10
Avril 1853, à l'âge de 61 ans 3 mois
Il fut l'amour de sa famille
et le soutien des pauvres.
O Eternel ! tu béniras le Juste
et tu l'environneras de ta bienveil-
lance comme d'un bouclier.

R. I. P.

ICI REPOSE PRES DE SON EPOUX MARIE-FRANCOISE
BOUCHER DECEDEE A BRAINE-LE-CHATEAU
LE 17 9^{bris} 1863 AGEE DE 69 ANS

Ton souvenir vivra à jamais dans le cœur
de tes enfants inconsolables. oh ! tendre Mère
daigne le Seigneur récompenser tes vertus.

R.I.P.

N° 34

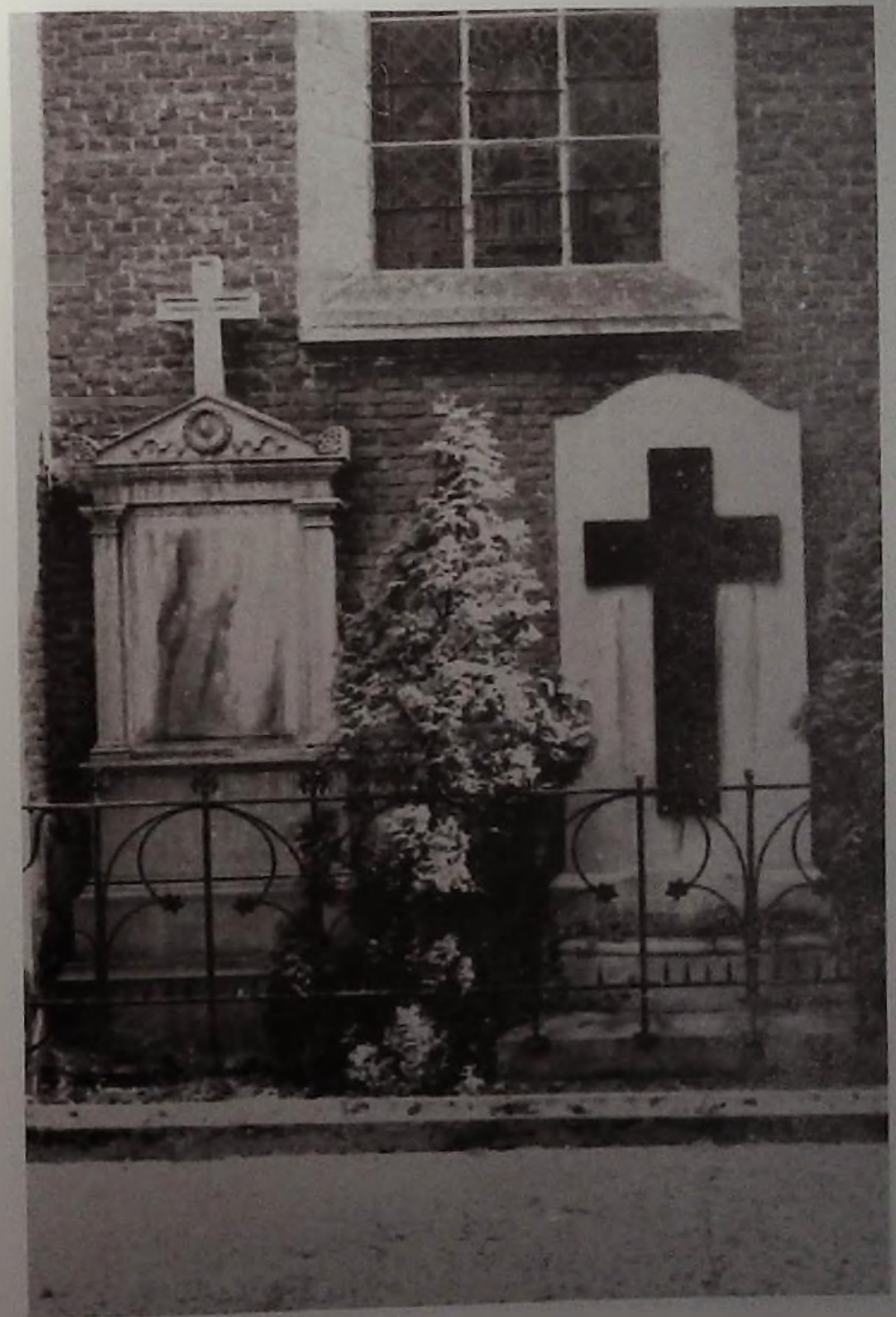
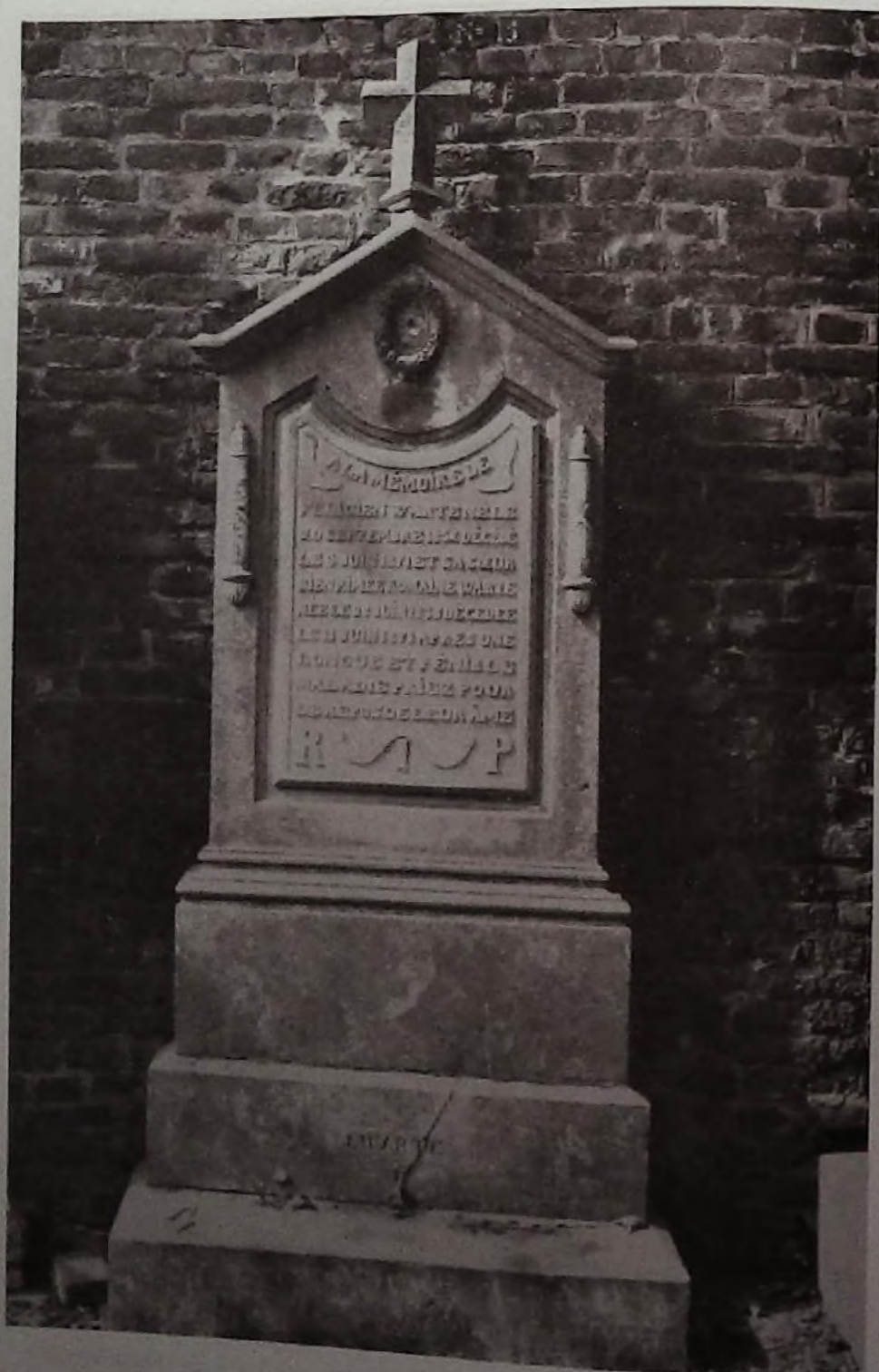


Photo MAISIN



REMY JOSEPH LAVIANNE,

DÉCÉDÉ EN 1771, A L'AGE DE 61 ANS ;
DE SON ÉPOUSE, DE LEURS ENFANTS
ET DE LEURS PETITS-ENFANTS :

FLORENT DE DERBAIX,

DÉCÉDÉ EN 1866, A L'AGE DE 50 ANS ;
DE SON ÉPOUSE THÉRÈSE NIELS,
DÉCÉDÉ, EN 1869, A L'AGE DE 68 ANS ;
ET D'ELISABETH NIELS, DÉCÉDÉE
EN 1838, ARRIÈRE-PETITES-FILLES DE
REMY JOSEPH LAVIANNE

R. I. P.

A LA MEMOIRE DE
FÉLICIEN WARTE NE LE
20 SEPTEMBRE 1854 DÉCÉDÉ
LE 3 JUIN 1871 ET SA SOEUR
BIEN AIMEE ROMAINE WARTE
NEE LE 28 JUIN 1858 DÉCÉDÉE
LE 11 JUIN 1871 APRES UNE
LONGUE ET PÉNIBLE
MALADIE PRIEZ POUR
LE REPOS DE LEUR AME.
R. I. P.

PHILIPPE FLORENT JOSEPH LECLERCO
ECHEVIN ET FERMIER
A BRAINE-LE-CHATEAU
Y DECEDE LE 13 DECEMBRE 1871.
A L'AGE DE 77 ANS 6 MOIS.

Il fut

vertueux et charitable
aussi

sa mémoire est en bénédiction

R. I. P.

N° 38

D.O.M.

A LA MEMOIRE
DE LA FAMILLE
OLIVIER DUCHESNE,

M.A. VANDIONANT, EPOUSE O. DUCHESNE,
NEE A HUYSSINGHEN LE 10 AOUT 1809, DÉCÉDÉE
A BRAINE-LE-CHATEAU LE 8 JANVIER 1851.

E.F.G. DUCHESNE, NEE A BRAINE-LE-CHATEAU
LE 5 JANVIER 1851, Y DÉCÉDÉE LE 22 JANVIER 1851,
E.M.O. DUCHESNE, NEE A BRAINE-LE-CHATEAU
LE 22 7^{bre} 1845, Y DÉCÉDÉ LE 21 JANVIER 1852.

OLIVIER DUCHESNE, NÉ A BRAINE-LE-CHATEAU
LE 4 JANVIER 1798, Y DÉCÉDÉ LE 18 9^{bra} 1857.

L.S.C. DUCHESNE, ÉPOUSE JOSSE HERINCKX,
NÉE A BRAINE-LE-CHATEAU LE 22 X^{bre} 1848.

DÉCÉDÉE A UCCLE LE 15 OCTOBRE 1873

ERIGÉ PAR JOSSE HERINCKX

R. I. P.

N° 39

D.O.M.

ICI REPOSE LE CORPS DE
ROSALIE CHAUVEAU ÉPOUSE
DE J^{Bte} DEVREUX NÉE A
CHATELET LE 29 AOUT 1797
DÉCÉDÉ A BRAINE-LE-CHATEAU
LE 29 MAI 1867

ET DE JEAN BAPTISTE
DEVREUX, NÉ A BRAINE-
LE-CHATEAU, LE 2 JUILLET 1796
Y DÉCÉDÉ LE 18 JANVIER 1877
R.I.P.

N° 40

O CRUX, AVE. SPES UNICA

ICI REPOSENT

LE COMTE EUGENE GASPARD DE ROBLANO SENATEUR
DECEDE LE 21 FEVRIER 1837

ET SON EPOUSE

ISABELLE LE BRUN DE MIRAUMONT DOSTREGNIÉS
DÉCÉDÉE LE 1^{er} DECEMBRE 1877 A L'AGE DE 89 ANS
ET SEPULTURE DE LA FAMILLE DES
COMTES DE ROBLANO.

N° 40



Photo MAISIN

N° 41

D.O.M.
A LA
MÉMOIRE
DE

ELOY DECOCK. NÉ A TUBIZE LE 11
AVRIL 1792. DÉCÉDÉ A L'AGE DE 75 ANS
ET DE SON ÉPOUSE MARIÉ-JOSEPH HUBLEAU

NÉE A
TUBIZE
LE 5
OCTORE
1800
DÉCÉDÉE
A L'AGE
DE 78
ANS.
R.I.P.

N° 42

D.O.M.
A LA MÉMOIRE
DE

FLORENTIN PARMENTIER
NÉ

A BRAINE-LE-CHATEAU
LE 16 FEVRIER 1820

Y DÉCÉDÉ

LE 12 MAI 1870.

ET DE

SON ÉPOUSE

PETRONILLE JANSSENS

NÉE A HAL

LE 20 MARS 1817.

DÉCÉDÉ

A BRAINE-LE-CHATEAU

LE 26 MARS 1879.

N° 43

D.O.M.
A LA MEMOIRE DE

M.T. VINCART NÉE A BIERGHES
LE 15 DÉCEMBRE 1808. EST DÉCÉDÉ A
BRAINE-LE-CHATEAU LE 5 OCTOBRE 1849.

SON ÉPOUX V. DELCORDE NÉ A
BRAINE-LE-CHATEAU LE 2 8 JANVIER 1804.

Y EST DÉCÉDÉ LE 3 OCTOBRE 1875

M.G. DEGUELDRE NÉE A
BRAINE-LE-CHATEAU LE 19 DECEMBRE 1793.

Y EST DÉCÉDÉ LE 6 SEPTEMBRE 1877.

SON ÉPOUX A. DELCORDE NÉ A
BRAINE-LE-CHATEAU LE 18 DECEMBRE 1801.

Y EST DÉCÉDÉ LE 3 OCTOBRE 1880.

R.I.P.

N° 44

D.O.M.

ICI

REPOSENT

VALENTIN JOSEPH MARY NÉ A HENNUYÈRES
LE 2 MAI 1789 DÉCÉDÉ A BRAINE-LE-CHATEAU LE 23 AOUT 1869

SON ÉPOUSE ADELAIDE DELADRIERE

NÉE A VILVORDE LE 13 JUIN 1806 DÉCÉDÉE A

BRAINE-LE-CHATEAU

LE 20

NOVEMBRE

1880

ET LEURS

ENFANTS

R.I.P.

N° 45
D. O. M.

ET SON ÉPOUX
CYRILLE
NAVEAU
NÉ
A OSTREGNIES
LE 2 MARS 1798
ET DÉCÉDÉ
A TUBIZE
LE 16 JANVIER 1881

A LA
MÉMOIRE DE
ADRIENNE
STEVENART
NÉE
A COURT-ST-ETIENNE
LE 3 AVRIL 1787
ET DÉCÉDÉE
A BRAINE-LE-CHATEAU
LE 26 JANVIER 1876

N° 46
HUBERT ROSI NE A ITTRE
LE 25 JANVIER 1804
EST DÉCÉDÉ LE
26 MARS 1881
ET DE SON ÉPOUSE
VICTOIRE BARBÉ NÉE
A BRAINE-LE-CHATEAU LE
25 NOVEMBRE 1803 DÉCÉDÉE
LE 26 JUILLET 1875
R.I.P.

N° 47
SOUVENIRS ET REGRETS
A LA MEMOIRE
DE
FLORENTINE WASTERSAGHEN
NÉE A CLABECQ
LE 31 DÉCEMBRE 1810
DÉCÉDÉ A St GILLES
LE 28 MARS 1885
R.I.P.

N° 48
D.O.M.
A LA
MEMOIRE
D'Henriette DECOCK
VEUVE DE

N° 46

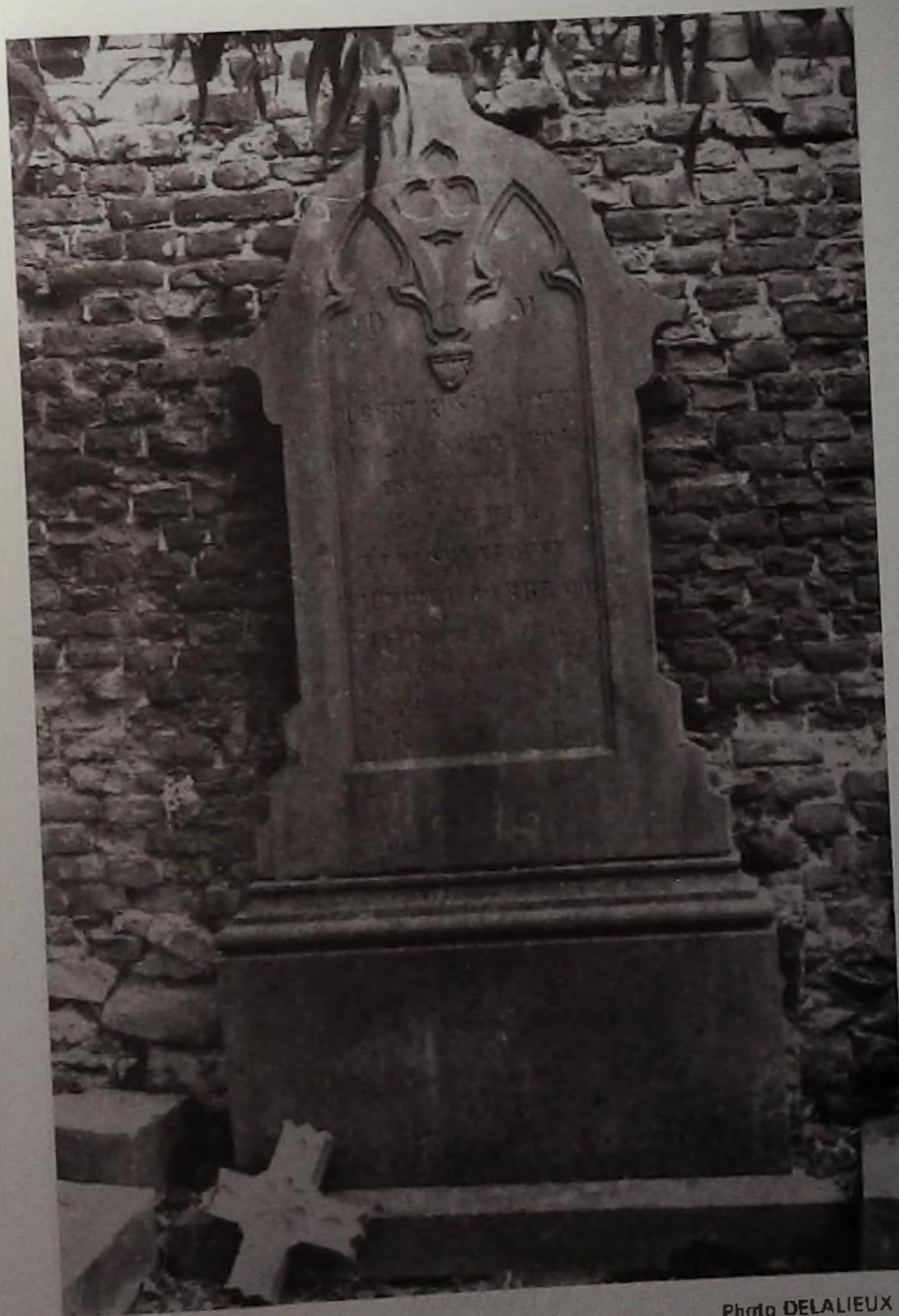


Photo DELALIEUX

Jean Joseph BAUDINE
NEE A TUBISE LE 6 AOUT 1808
DECEDEE
A
BRAINE
LE
CHATEAU
LE 1⁹^{bre}
1885.

N° 49
D.O.M.
SEPULTURE DE
LA FAMILLE DE
JOSEPH HERMAN
R. I. P.
A LA MEMOIRE DE
FLORENT JOSEPH HERMAN
ÉPOUX DE
FERDINANDE JOSEPH DEBROUX
DÉCÉDÉ A BRAINE-LE-CHATEAU LE
NOVEM^{bre} 1879 A L'AGE DE 60
FERDINAND JOSEPH DE
DÉCÉDÉ A BRAINE-LE-CHA
6 DÉCEMRE 1887 A L'AGE D.....

N° 50
D.O.M.
J. TAMINEAU NÉ A HAUT-ITRE
DÉCÉDÉ A BRAINE-LE-CHATEAU
LE 5 JUIN 1844 A L'AGE DE 93 ANS.
M.F. LISART SON ÉPOUSE NÉE A
HAUT-ITRE DÉCÉDÉE A
BRAINE-LE-CHATEAU LE 7
SEPTEMBRE 1861 A L'AGE DE 81 ANS.
A. TAMINEAU
NÉE A BRAINE-LE-CHATEAU
Y DÉCÉDÉ LE 14 OCTOBRE 1823
A L'AGE DE 17 ANS.
L. TAMINEAU
NÉ A BRAINE-LE-CHATEAU

N° 50



Photo MAISIN

Y DÉCÉDÉ LE 27 DÉCEMBRE 1829
A L'AGE DE 18 ANS.
C.G. BAUTHIER NE A ITTRE
DÉCÉDÉ A BRAINE-LE-CHATEAU
DÉCÉDÉ A BRAINE-LE-CHATEAU
LE 25 OCTOBRE 1872
A L'AGE DE 62 ANS.

R.I.P.
ELOISE TAMINEAU
NÉE A BRAINE-LE-CHATEAU
Y DÉCÉDÉ LE 29 AVRIL 1889
A L'AGE DE 79 ANS.

N° 51
D. O. M.
A LA MEMOIRE DE
MARIE CATHERINE HAVAU
NEE A OISQUERCO LE 30 JANVIER 1825
EPOUSE DE TH. CULLUS
DÉCÉDÉE A B^{NE} LE-CHATEAU LE 28 7^{BRE} 1866.
ET LEURS ENFANTS
AIME ALINE VICTOR LEON THEISTE ALINE
MATHILDE VICTOR
ET ADELE BOUILLON ÉPOUSE EN
SECONDE NOCE DE TH. CULLUS
NEE A B^{NE} LE-CHATEAU LE 5 AOUT 1841
Y DÉCÉDÉE LE 9^{BRE} 1880
ET THEOPHILE GIN CULLUS
NÉE A BRAINE-LE-CHATEAU,
LE 24 DECEMRE 1823
Y DÉCÉDÉ LE 20 7^{BRE} 1889
R.I.P.

N° 52
D.O.M.
L A
MEMOIRE
D E
M A R I E J O S E P H I N E T A M I N I A U
VEUVE DE JEAN LOUIS LEGAST DÉCÉDÉE
A BRAINE-LE-CHATEAU LE 29 DÉCEMBRE
1889 A L'AGE DE 82 ANS

N° 53
A la
MEMOIRE
de
Victor LEMERCIER né à Braine-le-Château
y décédé le 11 Sept^{bre} 1886 à l'âge de 6 mois
Leon LEMERCIER né à Braine-le-Château
y décédé
le 2 Janvier
1890
à l'âge de
7 ans 7 mois
R.I.P.

N° 54
A LA MEMOIRE
DE DAME
ANNE MARIE BILLET
VEUVE DE MONSIEUR
GUILLAUME STRUYF
NEE A LOUVAIN LE 3 JUIN 1812
PIEUSEMENT DÉCÉDÉE A VIRGINAL
LE 28 OCTOBRE 1892
R.I.P.

N° 55
D.O.M.
A LA
MÉMOIRE
DE
NOTRE CHER ENFANT ARMAND PARMENTIER
NE A BRAINE-LE-CHATEAU LE 22 AOUT 1892
ET DECEDE
LE 8 AVRIL
1893
A L'AGE DE
7 MOIS
ET DEMI
R.I.P.

N° 56

D. O. M.

Je serai rassasié
quand votre gloire m'apparaîtra
Ici repose
dans la paix du Seigneur
le corps du révérend
PIERRE PANCRACE BOOGAERTS
curé de Braine-le-Chateau
pendant près de trente ans
né à Sterrebeek le 30 mai 1825
décédé à Braine-le-Chateau
le 24 mai 1893
Il a beaucoup aimé son peuple
que Dieu lui rende le bien qu'il a fait.
R.I.P.

N° 57

D. O. M.

A LA MÉMOIRE DE
ANTOINE JOSEPH LISART
NÉ A RONQUIERES, LE
29 JUIN 1822, ET DÉCÉDÉ
A BRAINE-LE-CHATEAU
LE 15 DÉCEMBRE 1886,
SON EPOUSE
JOSÉPHINE ANTOINE
NÉE A LEMBECQ LE 19 MARS 1821
ET DÉCÉDÉ A BRAINE-LE-CHATEAU
LE 28, JUIN 1889
LEUR FILS
LUCIEN LISART, NÉ A LASNES
LE 8 JUILLET 1855 ET DÉCÉDÉ A
BRAINE-LE-CHATEAU, LE 28 DÉCEMBRE 1893
R. I. P.
ET DE LEURS ENFANTS **LUCIEN VICTOR LEON**

N° 58

A LA
MÉMOIRE
DE MONSIEUR

HENRI-JOSEPH-VICTOR DECOCK
PRESIDENT DU BUREAU DE BIENFAISANCE
MEMBRE DU CONSEIL DE FABRIQUE
ET DE LA COMMISSION DES HOSPICES
NÉ A BRAINE-LE-CHATEAU
LE 20 JUILLET 1842
ET Y DECEDE
LE 25 FEVRIER
1894 MUNI
DES SECOURS
DE LA
RELIGION

N° 59

A LA MEMOIRE

DE MR. **ALEXANDRE-GHISLAIN DUBRU**
LLE EPOUX DE DAME **VIRGINIE GILOT**
NÉ A BRAINE-LE-CHATEAU ET Y DÉCÉDÉ
LE 31 OCTOBRE 1894 DANS SA 70^{me} ANNEE

N° 60

D.O.M.

A LA MEMOIRE
DE MONSIEUR
PIERRE - JOSEPH ROSY
ANCIEN ECHEVIN
NÉ A BRAINE-LE-CHATEAU LE
18 DÉCEMBRE 1818 Y DÉCÉDÉ
LE 11 FÉVRIER 1897.
R. I. P.
SEPULTURE
DE LA
FAMILLE **JOSEPH ROSY**
Mademoiselle **Alphonsine-Marie-Joséphine ROSY**
née à Braine-le-Château le 9 Février 1865
décédée le 13 Décembre 1892.

N° 61

REGRETS ETERNELS

D.O.M.

A LA MEMOIRE DE
MONSIEUR GUILLAUME
PHILIPPE VANCUTSEM
EPOUX DE DAME
MARIE TAMINIAU
NÉ A HAL LE 14 NOVEMBRE
1861
DÉCÉDÉ A BRAINE-LE-CHA-
TEAU LE 15 AOUT 1898
R.I.P.

MISERICORDIEUX JESUS DONNEZ-LUI LE REPOS ETERNEL.

N° 62

A
LA
MEMOIRE
DE
AUGUSTE JOSEPH SPIECART
NÉ A TUBIZE LE 25 AVRIL 1827
DÉCÉDÉ LE 20 SEPTEMBRE 1894
ET DE AMÉLIE JOSEPH HASEY
SON EPOUSE
NÉE A TUBIZE
LE 25 MAI
1831
DÉCÉDÉ
A TUBIZE
LE 3 OCTOBRE
1900

N° 61



Photo DELALIEUX

N° 63

A LA MEMOIRE DE
HENRI DEWEZ
NE A BRAINE-LE-CHATEAU
LE 30 AOUT 1856
ET Y DECEDE LE 28 FEVRIER 1903
DAME ROSA HEUCHAMPS
ÉPOUSE ANASTHASE DEWEZ
NÉE A ARQUENNES
LE 25 AOUT 1880
ET DECEDEE LE 23 AOUT 1905

N° 64

ICI REPOSE
CLARA FLERET
ÉPOUSE DE J. DE BECKER
NÉE A OHAIN
DECEDEE A BRAINE-LE-CHATEAU
LE 28 AOUT 1905
A L'AGE DE 69 ANS
Priez pour elle



Una des pierres tombales non identifiées (voir note n° B)

Photo PARVAIS

N° 65
 D. O. M.
 A
 LA
 MÉMOIRE DE DAME
 CHARLOTTE TAMINIAU
 ÉPOUSE DE Mr HENRI DEWEZ
 NÉE A BRAINE-LE-CHATEAU
 LE 20 FÉVRIER
 1817
 Y DÉCÉDÉE
 LE
 9 JANVIER
 1892
 MONSIEUR
 HENRI DEWEZ
 INSTITUTEUR
 NÉ A WAUTHIER-BRAINE
 LE 12 NOVEMBRE 1822
 DÉCÉDÉ A BRAINE-LE-CHATEAU
 LE 2 FEVRIER 1906.
 R. I. P.

N° 66
 A LA MEMOIRE DE
 Mr Pierre-Joseph TAMINIAU
 NÉ A WAUTHIER-BRAINE
 LE 13 JANVIER 1823 ET DÉCÉDÉ A
 BRAINE-LE-CHATEAU LE 27 OCTOBRE 1901
 Mr Jean-Baptiste TAMINIAU
 NÉ A WAUTHIER-BRAINE
 LE 28 MAI 1821 ET DÉCÉDÉ A
 BRAINE-LE-CHATEAU LE 3 AOUT 1906
 R. I. P. (33)

(33) Un débris de pierre tombale portant l'inscription « 5 AVRIL 1890 » ainsi qu'une autre pierre, de facture récente, gravée de « REGRETS ETERNELS » et « PRIEZ DIEU POUR EUX » gisent encore dans le vieux cimetière.

De plus les épitaphes récentes portent parfois la mention du tailleur de pierre, tels : V. BOTTEMANNE (Hal) ; DEBEUME Freres (Ecaussinnes) ; J. LELOUP (Bonnières) ; V. MORIAU (BRAINE PALLEUD) et J. et V. WARTE (Hal).



Porte donnant accès au parc du château

Photo PARVAIS

Table onomastique

Abbaye, 30.
 ANTHOINE (Louise), 19.
 ANTOINE (Joséphine), 57.
 Archers (roi des), 8.
 ARCOLY (Jacques), 8.
 ARCOLY (Marie Joseph), 25.
Arquennes, 63.
 Augustin (religieux), 33.
 Avocat, 18.
 Bachelier en théologie, 9, 15.
 Bailli, 11, 18.
 BARBE (Victoire), 46.
 BAUDINE (Jean Joseph), 48.
 BAUTHIER (C.G.), 50.
 BECKER (J. de), 64.
 BELLEMANS (Jeanne), 30.
 BELLEMANS (Michel), 30.
 Bénéficié de Notre-Dame, 23.
Bierghes, 43.
 BILLET (Anne Marie), 54.
 BIZE (Jean), 21.
Boisfort, 14.
 BOMME (François de), 11.
 BOOGAERTS (Pierre Pancrace), 56.
 BOSQUETTE (Hely), 6.
 BOUCHER (Marie Françoise), 34.
 BOUILLON (Adèle), 51.
 Bourgeois, 18.
 Bourgmestre, 33. (vide : maieur, maire)
 Bouteille, 24.
Braine-le-Château, 2, 4, 8, 9, 11, 12, 13, 15, 17, 22, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 37, 38, 39, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 65, 66.
Braine-le Comte, 18, 22.
 BRUN DE MIRAUMONT DOS-TREGNIES (Isabelle le), 40.
 Bureau de bienfaisance, 58.
 CAPLLEY (Marie), 12.
 CARLIER (Gilles), 9.
 CATTIJ (Marie Florence), 29.
 CAUWE (Jacqueline), 6.
 CAUWE (Arnould), 2.
 Cense de la Potrée, 20. (vide : ferme)
 Censier, 19, 20, 24.
 Chapelain, 13.
 Chapelle Sainte-Croix, 8.
 CHARLIER (Catherine), 20.
Chatelet, 39.
 CHAUVEAU (Rosalie), 39.
Clabecq, 47.
 CLERCO (Henry le), 19. (vide : LECLERCQ)
 Conseil de fabrique, 58.
Court-Saint-Etienne, 45.
 CROISY (N.André), 5.
 CULLUS (Aimé), 51.
 CULLUS (Aline), 51.
 CULLUS (Léon), 51.
 CULLUS (Mathilde), 51.
 CULLUS (Th.), 51.
 CULLUS (Théophile G), 51.
 CULLUS (Theisie), 51.
 CULLUS (Victor), 51.
 Curé, 5, 9, 15, 16, 22, 26, 28, 56.
 DEBACKER (Jean Joseph), 34.
 DEBROUX (Ferdinande Joseph), 49.
 DECOCK (Eloy), 41.
 DECOCK (Henri Joseph Victor), 58.

DECOCK (Henriette), 48.
 DEGUELDRE (M.g.), 43.
 DELADRIERE (Adelaïde), 14.
 DELCORDE (A.) 43.
 DELCORDE (V.) 43.
 DEPRETRE (Marie Adrienne), 30.
 DEPRETRE (Michel), 30.
 DERBAIX (Florent), 35.
 DEWEZ (Anasthase), 36.
 DEVREUX (J. Bte), 39.
 DEWEZ (Henri), 65, 63.
 DUBRULLE (Alexandre Ghislain), 59.
 DUBRULLE (Jean), 20.
 DUCHENE (Marie Joseph), 27.
 DUCHESNE (E.F.G.) 38.
 DUCHESNE (E.M.O.), 38.
 DUCHESNE (L.S.C.), 38.
 DUCHESNE (Marie Anne), 31.
 DUCHESNE (Olivier), 38.
Ecaussinne, 20.
 Echevin, 4, 8, 14, 17, 19, 37, 60.
Enghien, 33.
 FELUY, 18.
 Ferme de la Chape, 31.
 Ferme de Ghorain, 31.
 Fermier, 37.
 FIEFVET (Gille Maximilien), 12.
 FOSSELART (Pierre François Joseph), 25.
 GAILLARD (Jehan), 1.
 GAILLIEMART (Marie Françoise), 26.
 GALMARTS (Marie Françoise), 27.
 GERLACHE (Adolphe de), 32.
Ghislenghien, 30.
 GILLART (Marguerite le), 4.
 GILOT (Virginie), 59.
Gougnies, 23.
 Greffier, 18.
Hal, 5, 33, 42, 61.
Hamme, 18.
 HANINSE (Philippe d'), 3.
 HANON (Guillaume Joseph), 22.
 HANON (Nicolas Jacques), 18.
 HASEY (Amélie Joseph), 62.
Haut-Ittre, 11, 12, 38, 2, 50.
 HAVAUX (Marie Catherine), 51.
Hennuyères, 44.
 HERINCKX (Josse), 38.
 HERMAN (Florent Joseph), 49.
 HERMAN (Joseph), 49.
 HESUER (Marie), 7.
 HEUCHAMPS (Rosa), 63.
 HORNES (Marie de), 1.
 HORNES (Comtes de), 6.
 Commission des hospices, 58.
 Hospice des orphelins, 33.
 HOUX (Catherine de), 14.
 HUBLEAU (Marie Joseph), 41.
Huisingen, 38.
 IAMP SIN (André), 5.
 Instituteur, 65.
Ittre, 20, 46, 50.
 JANSSENS (Petronille), 42.
 JOTTRAND (Roze), 32.
Lasne, 57.
 LATTE (Robert de), 13.
 LAURENT (André), 23.
 LAURENT (Louis), 23.
 LAVIANE (Remy Joseph), 24.
 LAVIANNE (Charles), 26, 27.
 LAVIANNE (Hubert), 25.
 LAVIANNE (Jean Baptiste Aimé Marie), 26.
 LAVIANNE (Marie Elisabeth), 25.
 LAVIANNE (Pierre Joseph), 27.
 LAVIANNE (Remy Joseph), 35.
 LECLERCQ (Grégoire Joseph), 29.
 LECLERCQ (Joseph), 29.
 LECLERCO (Philippe Florent Joseph), 37.

LEEMANS (Jean François). 28.
LEGAST (Jean Louis). 52.
Lembeek, 57.
LEMERCIER (Léon). 53.
LEMERCIER (Victor). 53.
LENGLE (Jacqueline). 11.
LEURENT (Jan). 4.
Licencié en droit. 18.
LIGNE (Stiefnel de). 8.
Linlette, 28.
LISART (Antoine Joseph). 57.
LISART (Léon). 57.
LISART (Lucien). 57.
LISART (M.F.). 50.
LISART (Victor). 57.
Louvain, 54.
Maieur, 12.
Maire, 21.
MARCHAL (Elisabeth). 33.
Maréchal, 8.
Marlier, 21.
MARY (Valentin Joseph). 44.
Meunier, 17.
Mussain, 18.
NAVEAU (Cyrille). 45.
NIELS (Elisabeth). 35.
NIELS (Thérèse). 35.
Nil-Saint-Vincent, 33.
Nivelles, 28.
NIVELLE (François de). 7.
Ohain, 64.
Oisquercq, 51.
Ostregnies, 45.
Papignies, 26.
PARMENTIER (Armand). 55.
PARMENTIER (Florentin). 42.
Petit-Englien, 30.
PLERET (Clara). 64.
PONTIAN (François). 32.
Prêtre, 23, 28, 33, (vide : curé, vicair)

Professeur, 33.
Quenast, 18.
Receveur, 6.
Régisseur du domaine de la commune, 33.
Saint Remy, 24.
ROBIANO (Comte Eugène Gaspard de), 40.
Raux, 23.
Ronquières, 57.
ROSI (Hubert). 46.
ROSY (Alphonsine Marie Joséphine). 60.
ROSY (Pierre Joseph). 60.
Saint-Gilles, 47.
Sénateur, 40.
SNOGQ (Elisabeth de), 32.
Sœur (religieuse), 30.
SPIECART (Auguste Joseph), 62.
Sterrebeek, 56.
STEVENART (Adrienne), 45.
STRUYP (Guillaume), 54.
TAMINEAU (A.), 50.
TAMINEAU (Eloise), 50.
TAMINEAU (J.), 50.
TAMINEAU (L.) 50.
TAMINIAU (Charlotte), 65.
TAMINIAU (Jean-Baptiste), 66.
TAMINIAU (Marie), 61.
TAMINIAU (Marie Joséphine), 52.
TAMINIAU (Nicolas Joseph), 31.
TAMINIAU (Pierre Joseph), 66.
THEYS (Anne), 21.
THIBERMONT (Anne de), 17.
THIENPONT (Justinien), 33.
THIENPONT (Eugène), 33.
THIENPONT (Restitut), 33.
THIENPONT (Thérèse), 33.
Tubize, 27, 31, 41, 45, 48, 62.
Uccle, 38.

VANCUTSEM (Guillaume Philippe), 61.
VANDIONANT (A.), 38.
Vicaire, 26, 28.
Vilvorde, 44.
VINCART (M.T.), 43.
Virginal, 54.

WALRANT (Arnould), 17.
Walzinghien, 3.
WARTE (Félicien), 36.
WARTE (Romaine), 36.
WASTERSAGHEN (Florentine).
Wauthier-Braine, 65, 66.
WINCQZ (Arnould), 15, 16.



Paul Vitzthumb en promenade avec sa sœur et son père dans la Forêt de Soignes (1804).

Paul Vitzthumb

LE MAINTENEUR DES IMAGES DE BRUXELLES ET DU BRABANT DE JADIS.

par Maurice DEFLANDRE

I

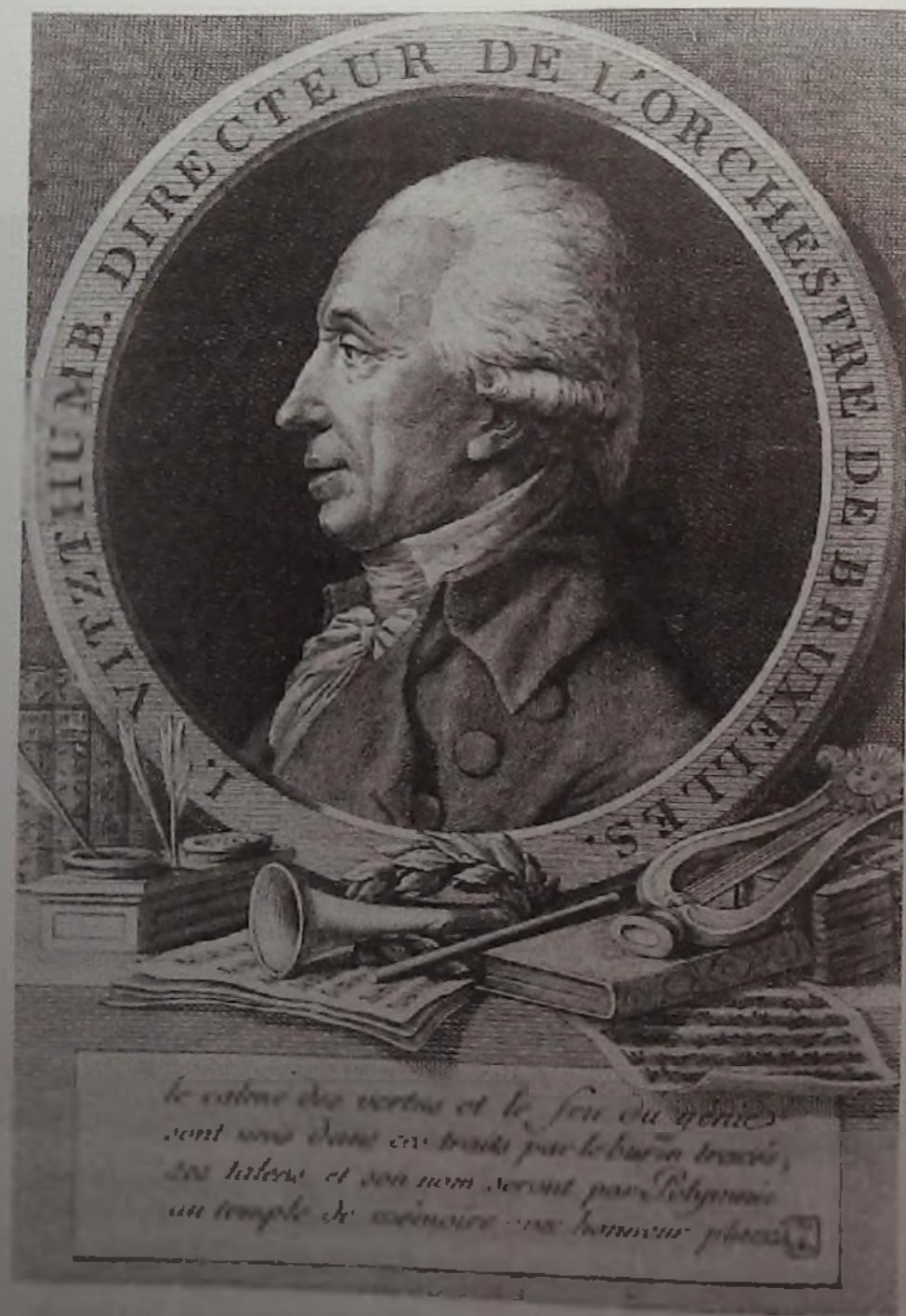
LE PERSONNAGE

Bohème d'avant la bohème d'un Henri Murger, en premier lieu musicien militaire, ensuite musicien d'orchestre, bagarreur par moments, touche-à-tout, parfois d'un caractère bougon, jardinier par surcroît, enfin dessinateur enragé par délassément ou défoulement — cette dernière activité fut la cause de sa célébrité posthume — Paul Vitzthumb forme sans contredit l'une des plus pittoresques figures de la société bruxelloise de la fin du XVIII^e siècle et du commencement du XIX^e.

Son père Ignace, d'origine autrichienne, était né à Baden le 20 juillet 1720. Il quitta sa terre natale vers sa quinzième année et vint s'établir à Bruxelles dans le quartier de Saint-Jacques sur Caudenberg le 3 mars 1751, ment aux décisions prises par les traités qui mirent fin, par une redistribution des territoires, aux calamiteuses hostilités de la Succession d'Espagne.

Il s'y maria ultérieurement avec une nommée Marie-Catherine Depasse. Paul-Joseph-Ghislain, son premier-né, notre héros protégé, naquit à Bruxelles dans le quartier de Saint-Jacques sur Caudenberg le 3 mars 1751.

La personnalité du père mérite quelques détails, car elle conditionna une partie de la vie de son fils. Cet Autrichien avait fait d'excellentes études musicales. Il faut croire que ces dernières avaient été poussées particulièrement loin car Ignace Vitzthumb se vit décerner par les autorités responsables les titres enviés de Maître de musique de la Chapelle de Bourgogne et de directeur et chef d'orchestre du « Grand Théâtre sur la Monnaie ». Une estampe de l'époque nous le montre de profil avec



Le père de Paul Vitzthumb.

complaisance. L'ovale du portrait se voit orné à sa base des attributs de ses fonctions : une écritoire, des partitions de musique, une couronne de lauriers, une trompette, un bâton de chef d'orchestre, des livres, une lyre... Un quatrain non signé du genre le plus pompeux et pompier souligne le tout :

« Le calme des vertus et le feu du génie
sont unis dans ces traits par le burin tracés,
ses talents et son nom seront par Polymnie
au temple de mémoire avec honneur placés. »

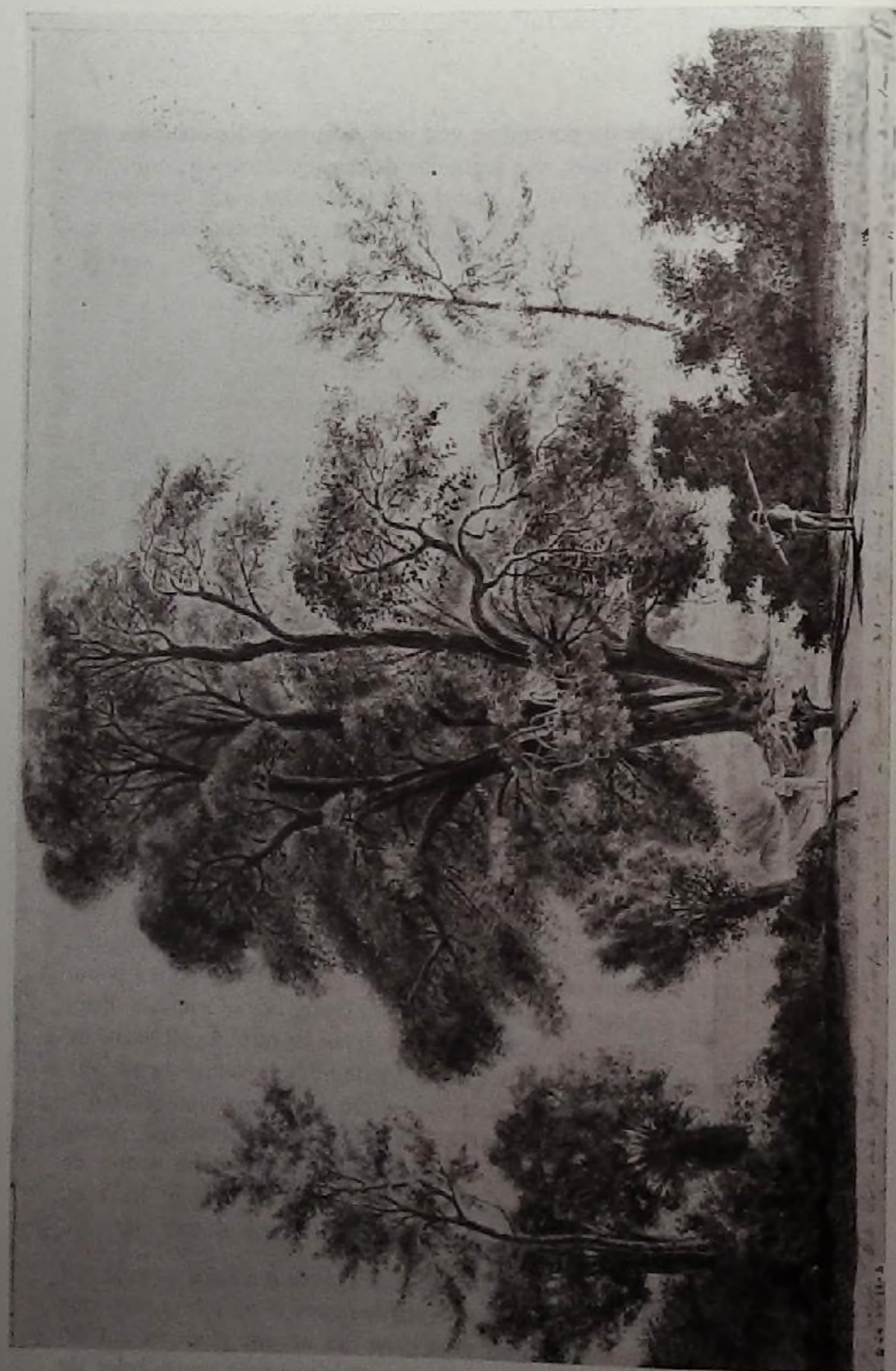
Nous ignorons si ces hyperboliques louanges furent méritées, mais le fait est que le personnage, ainsi loué, encensé fut très populaire dans les milieux bruxellois de l'époque, au sein desquels il fut familièrement appelé « Fiston » !

Outre Paul, le ménage Vitzthumb-Depasse eut une fille, Marie-Françoise-Ghislaine, née à Bruxelles le 24 octobre 1753, laquelle épousa le chanteur d'opéra Henri MEES. Ce dernier, après une brillante carrière lyrique en Russie, devait mourir à Versovie le 31 janvier 1819.

Nonobstant leur nationalité d'origine, « Fiston » et son digne rejeton prirent le parti des « patriotes » lors de la Révolution Brabançonne en 1789, ce qui leur valut bien des ennuis lors du retour victorieux des Autrichiens.

Il faut croire que les idées révolutionnaires françaises ont même assez influencé Paul Vitzthumb pour le dresser contre les émigrés royalistes français réfugiés en terre belge. Témoin ce fait divers symptomatique : le 2 juin 1791 il amena une centaine de jeunes gens et les mena à l'assaut de la guinguette-cabaret dénommée « Prinsen-Hof » ou « Cour des Princes », située à gauche de la chaussée de Jette, quasi en face du débouché de la rue Montagne-aux-Anges, située sur le territoire de la commune de Molenbeck-Saint-Jean. En ce lieu de liesse se tenait une réunion de partisans de l'ancien régime. Il y eut de la casse et des horions. Arrêté comme fomentateur de troubles, notre bouillant contestataire écopa de sept mois de détention, peine qu'il purgea, philosophiquement ou non, sous les voûtes rébarbatives de la Porte de Hal, alors prison militaire.

Bon sang ne peut mentir ! Paul deviendra donc musicien comme son « illustre père », mais de fort moins brillante façon. Il ne sera jamais que timbalier, emploi musical mineur dont il ne tira aucune gloire et qui débuta, à l'origine, dans la musique militaire d'un régiment austro-belge de la garnison de Bruxelles.



Belle vue sylvestre à Watermael.
(Les Trois-Tilleuls)

par Paul VITZTHUMB

Lorsque son père accéda à la brillante fonction de chef d'orchestre de notre antique scène lyrique, due au sieur Gio Paolo Bombarda, Paul Vitzthumb monta en grade et prit place, vers 1790 dans la fosse aux musiciens de la Monnaie, devant ces bassins demi-sphériques en cuivre d'où sortent des sons solennels. Détail piquant qui caractérise l'originalité du maître de ces instruments : demeure célibataire, le timbalier Paul tempérerait sa solitude par la présence de chiens favoris dont l'un répondait au nom poétique de « Cravatte ». Ces bêtes étaient si fidèles qu'elles accompagnaient leur ami humain au théâtre où, dûment dressées, elles dormaient ou se tenaient coites sous sa chaise, malgré les vocalises des divas et des chanteurs et le bruit des instruments. Et ceci, un dessin de Paul le démontre. Ce qui nous amène, par le biais de la musique, à révéler l'étonnante richesse de sa carrière de virtuose du crayon, de la plume ou du pinceau, notamment dans le domaine assez particulier de la peinture à la sépia.

II

LE DESSINATEUR

Les occupations d'ordre musical auxquelles s'appliquaient Paul le timbalier ne manquaient pas, l'on s'en doute, de lui laisser de nombreux loisirs qu'il mit largement à profit. L'art du dessin en fut l'un des plus grands. Mention sera faite incidemment des autres.

Son genre dominant fut le *lavis*, forme de dessin ayant pour base le bistre et la sépia, quelquefois rehaussé par l'aquarelle. A notre connaissance il ne semble pas que Paul Vitzthumb ait eu recours à d'autres procédés, notamment à l'emploi de couleurs à l'huile.

Cette voie ne révèle aucun écolage préalable, de source académique ou autre. C'est de l'amateurisme pur mais d'une qualité remarquable et d'une étonnante habileté, allant jusqu'à l'extrême finesse de la miniature.

Ses thèmes furent nombreux et variés, avec une nette préférence pour le paysage. L'amour de la nature, prêché par J.J. Rousseau et le début du romantisme, semble avoir influencé notre personnage. On découvrait alors la nature et ses prismes, la beauté des plantes et des fleurs, ainsi que leur langage symbolique, les charmes des sites et le pittoresque rustique. Paul consacra la plus grande partie de ses temps libres à d'innombrables observations et flâneries, vécues à Bruxelles, aux villages et lieux environnants, aux aspects ruraux et vieillots encore inviolés. Il se consacra parfois à l'actualité. Il poussera même des pointes en pro-



L'ancien cabaret « De Kwak » au bord de la Woluwe.
(Démoli)



Un dessin de Vitzthumb, avec le cabaret « Kwak », à gauche dans le fond,
et à droite la chapelle de Marie la Misérable

vince. De toutes ses promenades, le nez au vent, sa farde à feuilles pour dessins sous le bras, tantôt seul ou accompagné de sa sœur et de son père âgé-sans omettre ses chiens — il accumulera un nombre impressionnant de dessins, réalisés sous les aspects changeants des saisons. Ces œuvres, dont le nombre dépasse le chiffre de 200, ont une valeur iconographique et historique unique en leur genre. Que l'on nous pardonne cette expression « anachronique » : il fut le « photographe » fidèle de son temps.

Devenus, pas mal d'années après le décès de leur auteur, la propriété du Cabinet des Estampes à Bruxelles, les précieux albums rassemblant tous les dessins constituent, pour les historiens et les chercheurs, une source quasi inépuisable de documents. Ce fonds, ce trésor, furent exploités pour la première fois par Louis Hymans pour illustrer son magistral ouvrage en trois tomes « Bruxelles à travers les âges ».

Procédons à un inventaire succinct du dit trésor et commençons par Bruxelles, comme il se doit.

Notons, comme point de départ, l'importante série de lavis consacrée aux anciennes portes fortifiées de la seconde enceinte. Grâce à notre timbalier, nous possédons une image fidèle de ces imposantes bâtisses que furent les portes de Hal, de Flandre, de Schaerbeek, de Louvain, de Nimove, de Laeken et de Namur. Leur démolition était à l'ordre du jour, suivant un plan urbanistique visant à l'expansion de la ville en dehors de ses murs et à la création sur leur ancien tracé de boulevards circulaires. En marge de ses dessins, Paul Vitzthumb aime souvent à noter la date du jour vécu, complétée par quelques brèves annotations. Ainsi, pour la porte de Louvain, il a griffonné, en marge : « démolie en 1784, vendue pour 1350 florins, dessinée d'après nature le 14 septembre 1783 ».

La démolition de l'église Saint-Géry, bâtie sur l'île de la Senne du même nom, vendue publiquement en 1798 — selon P. Hymans — à un Turc de passage nommé Amor, et celle des Pères Jésuites, sise sur l'aire de la rue de la Paille et de la Place de la Justice, effectuée en 1812, font l'objet d'une autre série. D'autre part, rien de plus intéressant que celle relative aux diverses phases de la construction et de l'aménagement du Jardin Botanique (1). Il est possible que Paul Vitzthumb y ait pris part

(1) Elle a fait partie de l'exposition du 100^e anniversaire de Jardin Botanique national qui a lieu à la B.R. Albert Ier en juillet 1970. Voir le catalogue (dans la préface duquel MM. F. Demareel et Herman Latharis signalent « la valeur inestimable des dessins de Vitzthumb ».)



La Porte de Flandre.



La Porte de Ninove.

en raison de ses connaissances en jardinage. Le regretté chroniqueur et bruxellisant Louis Quiévreux (1902-1969) possédait, dans sa richissime collection de documents et de livres, un vieux bouquin de botanique annoté de la main même de notre sympathique touche-à-tout, lequel ne manqua pas, à l'occasion, de dessiner sa silhouette travaillant la terre et soignant des fleurs.

Ailleurs, de nombreux lavis nous font revivre les aspects disparus de la Fontaine de Charles-Quint, dite de la Samaritaine (1826), des bassins bruxellois, des rives du canal de Willebroeck ; de la naissante rue Royale, au-delà de la Porte de Schaerbeek vers le village agreste de ce nom, sans omettre la Rue Pachéco.

III

L'ENVIRONNEMENT

Autant que la ville, les environs de Bruxelles (faubourgs, villages, sites, monuments) fournirent à notre dessinateur impénitent une source féconde de sujets les plus divers.

Il ne nous est pas possible de le suivre partout... Référez vous, si l'intérêt vous y pousse, à ses albums conservés, comme il a été dit plus haut, au Cabinet des Estampes et consultables sur demande et sur place.

Enumérons, entre cent exemples : l'ancien pont en bois de Laeken (1798) et le nouveau, en fer (1823) ; le Marly, lieu d'excursions dominicales à pied, en voiture ou en barques plates (ancêtres des bateaux-mouches d'avant 1914) ; les villages de Schaerbeek et de Saint-Josse-Ten-Noode, la vallée du Maelbeek et son chapelet d'étangs, la vallée de Josaphat, les restes du château du Cardinal de Granvelle ; le presbytère de Wezembeek, la station du télégraphe Chappe à Dilbeek, le vallon de la Woluwe et ses charmants recoins (Le Kwak-disparu, la chapelle de Maric-la-Misérable, un moulin à eau entre Boitsfort et Ouderghem et dont la « rue de l'ancien moulin » garde le souvenir), les « Trois-Tilleuls » de Boitsfort (vus sous les météores des quatre saisons), le bois de Forest (parc Duden actuellement), le Rouge-Cloître, les étangs de Kockelberg (anciens Etangs-Noirs), les sites ravissants d'Uccle (notamment le Cornet), l'étang du domaine de Val-Duchesse à Auderghem, le vallon du Vuylbeek dans la Forêt de Soignes, l'ermitage sur pilotis du baron de Seckendorff (dans le



La Porte de Hal.



La même porte, vue de l'intérieur de la ville.
La Fontaine de la Samaritaine se trouve à gauche entre la guérite et l'angle de la maison. Ses vestiges figurent actuellement dans le cloître lapidaire du Musée Royal Art & Histoire, Avenue des Nerviens. (Cinquantenaire).

parc royal de Laeken) (2) et, plus près de la ville, la démolition en 1807 du mastodonte de pierre qu'était la « Grosse Tour », reine de la seconde enceinte de la capitale.

Un regret : l'absence, dans cet abondant relevé, de sites de Jette, de Ganshoren et alentours. Oubli ? Dédain ? Feuilles égarées ? Ce petit mystère demeure entier.

Ajoutons, pour être complet, que le château de Beersel ne fut pas oublié. Les dessins précis et vivants que Paul Vitzthumb lui consacra aidèrent la « Ligue des Amis du Château de Beersel », au temps déjà lointain (1929) où cet organisme entama une campagne, couronnée de succès, en vue de la sauvegarde et de la restauration de ce vieux castel médiéval

IV

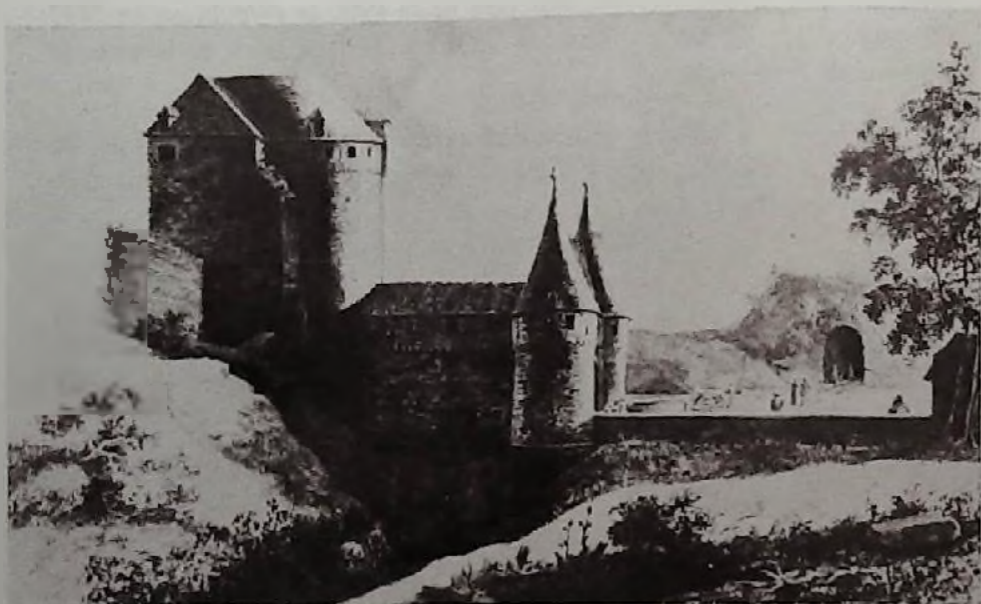
L'HISTORIEN

Étonnant bonhomme ! Ne voilà-t-il pas qu'il se transforma un jour en « correspondant de guerre », en reporter ...

Au temps de la brève Révolution Brabançonne dont il fut, comme on le sait, un chaud partisan, des dessins révèlent sa participation, sa présence à des mouvements de troupes de l'armée improvisée des « patriotes » dont la tâche était de défendre, sous le duumvirat Vonck-Vander Noot, la République des « Etats-Belgiques-Unis » contre tout retour offensif des Autrichiens. Quelques dessins nous montrent des déplacements de forces armées révolutionnaires dans la vallée de la Meuse en 1790. Peut-être s'agissait-il du courageux Régiment namurois surnommé les « canaris » conséquemment à la couleur jaune du pantalon et du gilet de ses fantassins ?

Tout aussi précieuses pour leur valeur de documents d'histoire sont les œuvres conservant des scènes de la Révolution de 1830 pour notre indépendance nationale. Deux d'entre elles nous paraissent particulièrement représentatives : le dessin qui nous montre la fuite précipitée des troupes hollandaises par la rue de Flandre et le grand lavis encadré qui se trouve dans la salle du premier étage du Musée Communal de Bruxelles (Maison du Roi), Grand'Place, salle consacrée aux événements de 1830, dessin portant le texte (résumé) suivant, rédigé de la main même de Paul Vitzthumb :

(2) Reproduit dans « Laeken ancien et moderne », d'Arthur COSYNS (1904).



La Porte de Louvain, vue de côté, démolie en 1784.



Eglise Saint-Gery, en démolition.

« 1831 d'après nature. Vue d'une partie des maisons incendiées le 22 septembre 1830 par les Hollandais, au Boulevard (sic) Botanique, depuis le coin de la rue Pachéco jusqu'à la rue de Scharbeek, l'autre partie allant de la rue Pachéco à la rue du Marais. »

Cela est précis comme un document photographique. L'auteur s'est représenté debout, sur le trottoir gauche, le dos tourné vers le Jardin Botanique, dessinant ce qui se présentait à ses yeux, œuvre d'une forme directe, réaliste, moins figolée que les dessins des artistes contemporains (dont Madou) retraçant les faits des quatre journées de septembre.

Mais nous n'en avons pas encore fini avec notre héros aux menus pinceaux. Car il s'est évadé plus d'une fois de son Bruxelles et de son Brabant favoris pour pousser plus loin, en province, sa bougeotte et sa fringale d'artiste amateur.

V

ZIGZAGS PROVINCIAUX.

On ignore sous l'empire de quelles circonstances Paul Vitzthumb effectua des randonnées en province, en un temps où les moyens de communication étaient aussi précaires qu'inconfortables. Il faut croire que le fils bénéficia des nombreuses relations que son père s'était créées dans la société et parmi l'élite de son temps. Car à quel titre aurait-il été invité en l'automne de 1788 au château de Mariemont, à un rendez-vous de chasse, ce qui, entre parenthèse, lui fournit l'occasion de capter l'image d'un joyeux banquet de nemrods dans le kiosque cynégétique de ce domaine, réservé aux gouverneurs généraux des Pays-Bas autrichiens et future victime des canons du général révolutionnaire français Charbonnier ? honnier ?

Portant ses pas plus loin que le Hainaut, il visita aussi les ruines du château de Franchimont, près de Theux, les forges de Soyet et de Maca (ou Maka), l'abbaye de l'Olive et nous en garde les images. Vraiment, sa passion de dessiner était éclectique et que nous eut-il donné s'il avait pu voyager à l'étranger.

Les années ainsi s'écoulèrent. En 1816, Paul Vitzthumb perdit l'auteur de ses jours devenu nonagénaire. Il devait lui survivre encore vingt-deux ans.



Construction des bâtiments du Jardin Botanique à Bruxelles.



Le télégraphe Chappe à Dilbeek.

D'après la copie littérale de son acte de décès no 2301 que nous avons eu sous les yeux, le fils du directeur de l'orchestre de Bruxelles mourut le 21 mai 1838, à six heures du matin, en l'ancien hôpital St-Jean où il avait été transporté. Cet hôtel-Dieu bruxellois précédait le nouvel hôpital Saint-Jean, Boulevard Botanique, démoli après 1945. Le décès eut pour témoins deux infirmiers « qui ont déclaré ne savoir écrire ». Au moment de quitter ce monde à l'âge de quatre-vingt-sept ans, l'ancien timbalier avait son domicile rue Nuit et Jour, disparue depuis longtemps.

VI

LE DESTIN DE L'ŒUVRE

Les vicissitudes des fardes de dessins amassées par un long et persévérant labeur méritent d'être rapportées. La valeur iconographique et historique de ces albums n'avait pas échappé à de bons esprits. Durant les derniers lustres de son existence Paul Vitzthumb avait travaillé dans les jardins et serres de l'horticulteur bruxellois KIPS, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de la Forge, devenue ultérieurement rue de l'Enclume. Après le décès du jardinier de son mari, Madame Kips recueillit la précieuse collection. Par la suite cette dame la légua à Mr. Alfred Lafontaine, commissaire du Gouvernement auprès de la Banque Nationale de Belgique, lequel, sur les pressantes insistances du Ministre Malou qui en appréciait l'importance, en fit don le 2 mars 1877 au Cabinet des Estampes où tous les lavis, soigneusement fixés sur de grands cartons, forment quatre fardes. (3).

Ainsi l'œuvre demeurée longtemps ignorée d'un artiste amateur est devenue célèbre. Connaisseurs, chercheurs, historiens y ont fait et y font encore de nombreux et fructueux emprunts iconographiques. Mais il y a, malgré ces derniers, beaucoup d'inédit à révéler.

VII

UNE BIOGRAPHIE INACHEVÉE

Un chercheur, doublé d'un homme de goût et d'érudition, le décorateur-ensemblier Edouard J. BLONDEL (1896-1947), ayant eu domicile

(3) Depuis peu les originaux ont été photocopiés pour une communication plus aisée au public.



Le château de Beersel en 1787.

par Paul VITZTHUMB

chaussée de Charleroi, 86, à Bruxelles, a consacré dix ans de laborieuses investigations en vue d'écrire une biographie complète et illustrée, de près de six cents pages, de Paul Vitzthumb. Il nous en montra le manuscrit en 1943.

Cet ouvrage important que feu Edouard Jean Blondel avait intitulé « Le Timbalier qui dessinait », n'a pu hélas ! être publié par suite du décès prématuré de l'écrivain.

« Il emportait avec lui le fil conducteur qui eut permis d'achever son œuvre. Je ne doute pas qu'on y eut trouvé, à côté de renseignements précieux et inédits d'une rigoureuse authenticité, une masse de détails savoureux et pittoresques, un tableau fort poussé de la vie bruxelloise à la fin du XVIII^e siècle, époque particulièrement fertile en événements » (4).

Formons le vœu qu'un texte aussi précieux trouve un jour, tel quel, un abri et une conservation sûrs au sein d'un organisme urbain ou national d'archives.

Maurice DEFLANDRE

(4) «Edouard Jean BLONDEL», brochure illustrée par R. FAGNART (Bruxelles, Imprimerie Vve D'HONDT & D. DE GRAVE, - 1959) - Archives de la Ville de Bruxelles. Blondel a publié en 1943 une étude sur la «Prison de la Porte de Hal - 1760-1824» (II. de dessins de P.V. (Editions Wellens - Pay).

Essai sur la Statistique Générale du Département de la Dyle, par le Citoyen Doulcet Pontécoulant, Préfet.

(voir N° du Folklore Brabançon 185, 186, 187, 188, 189 et 190)

Chapitre 5

ETABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

Section 1ère — HOSPICES.

NOMBRE ET PLACEMENT

Il y a dans ce Département soixante cinq hospices civils dirigés par onze commissions établies dans les Communes de Bruxelles, Louvain, Nivelles, Diest, Tirlemont, Aerschot, Vilvorde, Léau, Assche, Ixelles et Rebecq.

Le nombre des individus tant malades, qu'infirmes, vieillards, etc., que renferment annuellement ces hospices varie de 17 à 18 cents.

REVENUS

Ces établissements ont en général perdu fort peu de biens par l'exécution de la Loi du 23 messidor an 2, mais la suspension du paiement des rentes dont ils jouissaient à charge des anciennes administrations de ce pays occasionne dans leurs revenus un déficit énorme que le seul produit des octrois peut couvrir, jusqu'à ce que l'exécution de la Loi du 20 7bre

an 5, offre des moyens de réparer la perte des rentes des hospices à charge de l'Etat par leur échange contre celles de l'Etat à charge des particuliers.

Il résulte du tableau annexé à ce mémoire que cet objet doit être évalué à une somme annuelle de 191.000 francs, dont la perte a grevé ces Etablissements d'une dette de 476.900 francs qui ne pourra s'étendre que successivement.

A cette première cause de la décadence des hospices il faut ajouter la charge accablante de l'entretien des *enfants trouvés* : je reviendrai sur cet article.

Les hospices sont régis par des commissions administratives nommées conformément aux Loix du seize Vendémiaire an 5 et seize Messidor an 7. Les membres qui les composent s'acquittent en général de leurs honorables fonctions avec autant d'intégrité que de zèle, et sont puissamment secondés par l'active et infatigable charité des Sœurs hospitalières.

Qu'il me soit permis d'observer à ce sujet que le sort de ces respectables filles n'est pas tel que la reconnaissance publique et celle du Gouvernement devrait le leur assurer. Le moyen de les perpétuer n'est pas fixé d'une manière bien certaine et peut-être est-il à craindre que cette institution véritablement sainte ne périsse avec celles de ces femmes qui en conservent encore l'Esprit.

ENFANTS ABANDONNES

C'est une observation générale que le nombre des enfants abandonnés s'est progressivement accru depuis dix ans, sur tous les points de la France.

Cet accroissement plus sensible ici peut-être que partout ailleurs m'a porté à rechercher les causes auxquelles on doit l'attribuer. La plupart de ceux qui se sont occupés de cette question, ont cru trouver ces causes dans la dissolution des mœurs et dans le défaut d'instruction publique.

Je ne partage pas leur opinion.

Quelque relâchement que l'on veuille supposer dans les mœurs on ne peut lui attribuer l'accroissement des Enfants abandonnés, car (on l'a dit avec raison) *la débauche ne peuple pas* : c'est pourquoi les campagnes où il est généralement reconnu que les mœurs sont moins dépravées que dans

les villes produisent comparativement un plus grand nombre d'enfants abandonnés.

Est-il plus juste d'attribuer les progrès de cette maladie politique au défaut d'instruction publique.

Je ne puis le croire lorsque je réfléchis que ces enfants ont eu dans tous les temps pour pères des hommes également étrangers aux bienfaits de cette même instruction.

Je pense donc qu'une des causes de l'accroissement des Enfants abandonnés, celle peut-être à laquelle toutes les autres se rattachent c'est la diminution prodigieuse du nombre des mariages et surtout des mariages sur lesquels se fondent les espérances de la postérité, dans une période de douze ans de guerre et de révolution.

Cette crise politique aussi longue que désastreuse en desséchant les sources du commerce et de l'industrie a nécessairement enlevé les moyens d'existence à la classe la moins aisée et rendu précaire les fortunes médiocres. Dans cet état de choses le jeune homme a dû craindre de former des liens qui lui présentaient avec l'espérance d'une famille, la crainte de manquer de moyens pour la faire exister, les Lois sur la réquisition et la conscription auxquelles la France doit sa gloire et sa liberté n'en ont pas moins contribué au désordre en enlevant l'Elite de la jeunesse à ses premières affections pour la lancer dans la carrière des armes elles ont nécessairement changé son caractère et ses mœurs et l'ont éloigné pour longtemps de toute idée du mariage.

En considérant cette question dans ses rapports les plus vastes on trouvera que les fréquentes révolutions qu'a produites une seule révolution, les nombreux bouleversements politiques dont un petit nombre d'années nous a rendu les témoins, ont habitué ceux même dont la fortune paraît la plus solidement établie à l'envisager comme incertaine et soumise à toutes les chances du sort et de la politique. Si l'on ajoute à l'état d'inquiétude des grands propriétaires l'influence malheureuse du désordre de nos finances sur la masse des propriétés, la ruine de la plupart des créanciers de l'Etat et par une conséquence nécessaire celle d'un plus grand nombre de créanciers particuliers, ces calamités que plusieurs lois financières ont produites et qu'elles devaient produire encore si le 18 Brumaire n'était pas venu prévenir tant de maux et en réparer le plus grand nombre : si dis-je on rapproche tant de motifs destructeurs de la fortune, de la confiance et du repos publics, on se rendra facilement compte du peu

de mariages qui se sont contractés pendant cette mémorable et funeste période de douze ans de révolution.

Ce n'est donc pas à la corruption des mœurs qu'il faut attribuer les progrès du célibat, mais au célibat forcé qu'il faut attribuer le relâchement des mœurs ainsi les causes et les effets forment dans l'ordre politique une chaîne dont chaque anneau est à celui qui le suit ce qu'il est lui-même pour celui qui le précède : l'effet devient cause à son tour.

Il me semble que des causes aussi palpables dispensent de toute autre recherche : sans doute il en est de locales, mais celles-ci ont été malheureusement universelles, continues et d'une influence irrésistible.

Il est consolant du moins en remontant à la source du mal de trouver qu'elle est enfin tarie quoique l'influence s'en fasse encore sentir.

Aux causes générales qui ont augmenté le nombre des enfants abandonnés dans toute l'étendue de la France s'en joignent de particulières à la ville de Bruxelles. L'usage où étaient les Départements voisins de considérer cette ville comme le centre de l'administration Générale des anciennes provinces Belges, y perpétue l'habitude de venir déposer dans le chef-lieu du Département de la Dyle, les enfants trouvés qu'on déposait autrefois dans la capitale des Pays-Bas autrichiens.

Effectivement le nombre de ces enfants à charge de la ville de Bruxelles est à peu de choses près aujourd'hui ce qu'il était sous le Gouvernement autrichien d'où il suit qu'en faisant supporter proportionnellement aux Départements voisins la somme nécessaire pour couvrir le déficit que celui de la Dyle éprouve dans le crédit qui lui est alloué pour cet objet, on ne sortirait pas des bornes de la plus rigoureuse justice.

La totalité des enfants abandonnés et trouvés dans l'étendue de ce Département est de 3.500 environ, dont plus de 3.000 sont entretenus par les hospices de Bruxelles.

La Dette énorme de cette administration s'élevait au 1er Vendémiaire an 9 à 871,207 francs.

D'après l'évaluation même de la Loy du 19 août 1793, chaque enfant trouvé doit coûter annuellement 80 francs environ, ce qui suppose pour le nombre d'individus indiqué plus haut une dépense annuelle de

260,000. L'arrêté du 25 Vendémiaire an 10 qui n'alloue pour cet objet qu'une somme de 84,000 francs est donc évidemment des deux tiers au dessous des besoins réels.

La très grande partie des enfants trouvés est répartie chez les habitants de la campagne auxquels on paye pour chacun une pension qui varie suivant l'âge de l'enfant ; elle cesse de courir lorsque les enfants ont atteint l'âge où ils peuvent se rendre utiles à ceux qui ont pris soin de leur enfance.

Le placement des enfants trouvés dans les campagnes a tant d'avantages précieux sur l'usage adopté ailleurs de les agglomérer dans les hospices qu'il est difficile de concevoir comment la première de ces mesures n'est pas généralement et exclusivement adoptée. (1)

Section 2 — BUREAUX DE BIENFAISANCE

La première et la plus pénible remarque que j'eus occasion de faire en prenant les rennes de l'administration porta sur le nombre prodigieux de mendiants dont était couvert un pays dont les établissements de bienfaisance sont très richement dotés.

Le dernier recensement des revenus affectés aux secours à domicile dans ce Département en porte le montant annuel à 505,073 frs. Ces établissements ont comme les hospices peu souffert de l'exécution de la Loi du 23 Messidor an 2 mais la suppression des rentes sur les anciennes administrations leur enlève un revenu de 137,470 francs.

Le tableau N° 8 dressé sur les renseignements fournis par les maires des diverses communes où sont situés les biens, fait voir d'un coup d'œil la situation actuelle de ces établissements.

L'examen le moins approfondi suffit pour démontrer que les ressources abondantes étaient ou bien infidèlement ou bien défectueusement employées.

(1) Voir sous le N° 7 — le Tableau des enfants abandonnés.

J'ai reconnu que le premier de ces reproches était particulièrement applicable aux commissions de bienfaisance des communes rurales et le second aux commissions des grandes villes.

Celles-ci par un abus que je ne suis parvenu à détruire qu'avec la plus grande peine, alimentaient la mendicité, au lieu de soulager l'indigence en n'admettant d'autres distributions de secours qu'une répartition hebdomadaire d'aumônes en argent dont le maximum n'excédait pas même à Bruxelles 36 sols par mois.

Je trouvai que nulle part dans les campagnes il n'existait de traces d'une comptabilité régulière et que dans un grand nombre de communes rurales les secours dus au soulagement de l'indigence déviaient publiquement de cette sainte destination.

En prenant une connaissance plus entière de cette branche d'administration je trouvai que tous les abus où elle était en proie avaient tous une source commune dans ce grand nombre de bureaux de bienfaisance, chargés de la surveillance gratuite et de la répartition des revenus des biens affectés au soulagement de l'indigence et que pour mettre cette partie importante de l'économie publique en harmonie avec les nouvelles institutions, pour éteindre la mendicité, pour élever à toute sa valeur le patrimoine des pauvres il était indispensable d'établir dans chaque arrondissement de sous-Préfecture un bureau central d'administration et de recettes en ne laissant aux bureaux particuliers de bienfaisance, que la vérification des besoins, la répartition des secours et la surveillance des biens.

L'exécution de cette mesure a eu tout le succès que j'en pouvais attendre. L'administration a augmenté la masse des biens des pauvres de plusieurs parties dont on était parvenu jusqu'ici à lui dérober la connaissance, elle a acquis des notions positives de la régie des biens, de leur consistance, de leur produit, de leur employ, qui lui permettent de répartir les secours en proportion des besoins communs à tous les indigents du Département.

MENDICITE

Le bonheur que j'ai eu de réussir à détruire ce fléau dans un pays où il était tellement invétéré que tous les efforts de l'ancien Gouvernement n'avaient pu parvenir à en ralentir les progrès, me donne assez de

confiance dans les moyens que j'ai mis en œuvre pour autoriser les détails dans lesquels je crois devoir entrer à ce sujet.

Dans le plan que je me suis proposé, je suis parti du principe que dans toute mesure ayant pour but l'extinction de la mendicité, l'humanité a ses droits avant tout, que ces droits imposent à la société l'obligation d'accorder secours et protection à l'indigence honnête, mais qu'en même temps la morale publique exige que l'on sévise contre la mendicité lorsqu'elle n'a plus d'excuses.

En conséquence, je partageai les mendiants en trois classes :

1^o Ceux qui peuvent travailler et mendient faute d'ouvrage.

2^o Ceux que l'âge ou les infirmités mettent dans l'impossibilité de pourvoir par le travail à leur existence.

3^o Ceux enfin qui mendient par fainéantise avec la faculté et les moyens de travailler pour vivre.

Les mesures que j'avais à prendre pour éteindre la mendicité, se trouvaient indiquées par cette classification même.

Ouvrir des ateliers publics, pour les mendiants de la 1^{ère} classe.

Des aziles pour ceux de la seconde.

Un dépôt de réclusion pour les autres.

Mon plan arrêté sur cette base, je fis à Bruxelles les premiers essais de son exécution. C'est particulièrement dans cette grande et florissante ville que le honteux spectacle de la mendicité formait un contraste plus affligeant avec le bien être et l'aisance générale.

On comptait à Bruxelles lorsque l'administration de la Dyle me fut confiée près de 3.000 mendiants de tout sexe et de tout âge.

Je fis d'abord ouvrir au devant couvent de Minimes un atelier de travail, aux dépenses duquel j'affectai une partie des fonds destinés au bureau de bienfaisance de cette ville, sur les produits de son octroi municipal.

Le local exigeait de grandes réparations, je me bornai aux plus urgents. Il y fit construire deux fourneaux économiques, propres à fournir journellement 800 rations de soupe.

Le local préparé, les matières premières achetées, en un mot toutes les premières dispositions faites, les mendiants valides y furent admis, et il ne resta plus dans Bruxelles que les mendiants infirmes, auxquels l'administration accorda provisoirement la permission de mendier en les astreignant à porter une marque distinctive.

Les indigents admis aux ateliers publics y furent de suite employés à filer et tisser le lin, la laine et le coton.

Chacun d'eux reçut par jour une livre et demie de pain (2/3 froment, 1/3 seigle), et une portion de soupe économique, pesant environ deux livres. Il fut établi en outre qu'à la fin de chaque semaine, chaque ouvrier recevrait un décompte en argent pour le prix de son travail fixé sur le cours des prix payés par les fabricants de la ville.

En m'occupant de l'établissement d'un atelier public à Bruxelles, comme moyen d'extirper la mendicité par le travail, je cherchai en même temps à le diriger dans les grandes vues d'utilité publique, en y adoptant une école pratique pour les fabriques nationales. Je mis en conséquence à la tête des ateliers en qualité de directeur un citoyen à qui ce pays a l'obligation de plusieurs procédés mécaniques auxquels les fabriques anglaises doivent en grande partie leur supériorité.

Tous les métiers furent construits pour l'usage de la navette volante.

Les mécaniques à carder, filer, dévider et ourdir le coton furent exécutés d'après les meilleurs modèles dans ce genre et tous les détails de l'instruction donnée aux apprentis eurent pour objet d'en faire d'habiles tisserans qui pussent en quittant les ateliers porter et propager au dehors l'industrie perfectionnée qu'ils y auraient acquise.

Le tableau qui contient, mois par mois l'état de situation des ateliers de Bruxelles depuis leur fondation jusqu'à la fin de l'an 10, me dispense d'entrer dans de plus longs détails sur les progrès extraordinaires d'un établissement devenu l'objet de l'attention de tous les voyageurs éclairés qui passent à Bruxelles.

REFUGE DE VILVORDE

L'ouverture et la mise en activité des ateliers publics ne laissaient plus de prétexte à la mendicité, mais il fallait encore en détruire le motif en

offrant un azile et des moyens d'existence à cette classe malheureuse que l'âge ou les infirmités condamnent à mendier le pain qu'elle ne peut se procurer par le travail lorsque la société néglige de le lui assurer.

C'est dans cette vue et sous le nom de refuge que je formai dans un quartier séparé de la vaste maison de détention à Vilvorde, un établissement où je parvins à réunir tous les mendiants des deux sexes infirmes ou vieillards incapables de travailler pour vivre.

Le nombre des individus entretenus dans cette maison s'élevait à la fin de l'an 10, à 170 ; ils sont logés, nourris et vêtus aux frais du Gouvernement : mais ces secours si considérables, lorsqu'on les considère dans toute l'étendue de leur application cessent de l'être quand on les envisage ensuite répartis sur chacun de ceux qui doivent y prétendre.

L'administration avait acquitté la dette de l'Etat en fournissant aux premiers besoins de ces infortunés : mais il était hors de ses devoirs et de ses moyens de leur procurer, cette espèce d'aisance, ces superfluités dont l'habitude rend la privation si douloureuse. Je sentis qu'en enlevant aux pauvres la ressource honteuse de la mendicité, il ne fallait pas les priver du patrimoine que la morale et la religion leur assignent sur le superflu du riche compatissant et j'appellai dans cette circonstance la bienfaisance aux secours de l'administration.

Il est entre les peuples, entre les villes, comme entre les individus une sorte d'émulation que l'on peut employer avec succès. J'ai proposé aux habitants de Bruxelles l'exemple de Munich et de Hambourg où tous les trois mois des commissaires de charité choisis dans chaque paroisse font dans leur arrondissement respectif une collecte dont le produit est immédiatement appliqué par eux au soulagement des pauvres invalides.

Cette mesure fut adoptée : un certain nombre de citoyens de cette ville choisis parmi ceux qui jouissent d'une grande considération personnelle et qui par leurs richesses ou par leurs talents exercent quelque influence sur les actions de leurs concitoyens, se chargèrent des fonctions si respectables de commissaires de charité qu'ils remplissent avec autant de zèle que de succès et dont les résultats procurent annuellement une somme assez considérable, laquelle est exclusivement employée suivant le vœu de la bienfaisance à adoucir le sort des indigents que leur âge ou les infirmités recommandent plus particulièrement à la pitié publique.

DEPOT DE RECLUSION

Après avoir pourvu au sort des mendiants valides par l'Etablissement des ateliers publics, des mendiants invalides par l'ouverture du refuge de Vilvorde, je ne craignis plus de m'armer de toute la sévérité des Loix contre cette classe de vagabonds qui cherche dans la mendicité une ressource commode pour leur paresse en attendant l'occasion d'embrasser un genre de vie plus dangereux encore pour la société dont il sont le fléau.

Je fis dès lors arrêter et conduire dans un dépôt de réclusion tous les individus trouvés mendiants à Bruxelles : leur nombre ne s'est jamais élevé au delà de 40 ou 50 ; pendant le temps que dure leur détention ils sont employés à différents travaux et le compte que me rend de leur conduite le commissaire de police chargé spécialement de cette partie, détermine la durée de leur punition.

Afin d'user en pareil cas de toute l'indulgence compatible avec l'exécution du plan que je me suis proposé, je remets en liberté tout individu qui peut offrir à l'administration une garantie suffisante de sa conduite à venir.

C'est par de semblables mesures que je suis parvenu dans l'espace d'une année à détruire entièrement la mendicité à Bruxelles, à Louvain et à Tirlemont, où il n'existe pas un seul mendiant : le peu qui reste à faire pour achever d'en purger le Département me permet d'assurer qu'avant six mois on n'y verra plus aucune trace de ce honteux fléau.

Section 3 — MONTS DE PIETE

Je crois devoir ranger les monts de piété dans la classe des établissements de bienfaisance, puisqu'effectivement cette institution a pour objet principal de venir au secours de la classe indigente et de placer en quelque sorte le malheur particulier sous la sauvegarde de l'autorité publique.

Les monts de piété de la ci-devant Belgique sont d'une nature tout à fait différente de celle des établissements qui existaient sous la même dénomination dans plusieurs villes de France. Vers l'an 1618, l'usure avait fait dans ces contrées des progrès presque aussi effrayants que dans les circonstances présentes, lorsqu'un citoyen zélé, nommé *Venceslus Cobergher*, conçut l'heureuse idée de combattre un des plus funestes effets de la

cupidité par le concours même de l'intérêt personnel. Soutenu par le Gouvernement, il fit un appel à la classe aisée pour prêter des fonds à la classe indigente à un taux modéré dont le maximum ne pourrait dans aucun cas s'élever au dessus de 15 % par an. Il trouva le moyen de faire goûter ce projet, et dans l'espace de huit ans, il parvint à fonder dans seize villes différentes des Pays-Bas, seize Monts de Piété organisés d'après le même plan, soumis au même mode de comptabilité, n'ayant d'après leur acte d'union qu'une masse commune de capitaux dont ils payaient les intérêts aux actionnaires et se trouvaient obligés en conséquence à venir au secours les uns des autres.

Ces monts de piété furent établis à Anvers, Malines, Gand, Bruges, Tournay, Ypres, Mons, Courtray, Namur, Lille, Arras, Berghes St Winoc, Douai, Valenciennes, Cambrai et Bruxelles qu'ils reconnaissaient pour le point central de leur administration. Un 17^{ième} mont de piété fut érigé à Louvain à une époque beaucoup plus récente (en 1781).

Chacun de ces établissements était dirigé par un agent supérieur nommé intendant, dont la nomination appartenait au Gouvernement, et qui devait fournir un cautionnement en immeubles proportionnel à la recette présumée de l'administration. Les actionnaires étaient représentés par quatre Conseillers-asseurs devant qui se rendaient tous les mois les comptes de l'intendant et qui étaient chargés d'éclairer sa gestion. Une commission composée de membres du Gouvernement et de négociants sous le nom de Société des Monts de Piété avait la surveillance de ces diverses opérations.

Ce mode d'organisation et de comptabilité n'a pas varié depuis son institution, et subsiste encore aujourd'hui dans tous les Monts de Piété de ce Pays qui se sont maintenus malgré les secousses violentes qu'ils ont essuyées.

La première de toutes fut produite par les événements politiques qui séparèrent les Pays-Bas et firent passer sous la domination de la France les provinces où se trouvaient les Monts de Piété de Lille, d'Arras, de Berghes St. Winoc, de Douai, de Valenciennes et de Cambrai. Dès lors le fardeau des dettes en rentes communes à tous ces établissements retomba tout entier sur ceux qui étaient restés sous la domination espagnole et cet ordre de chose subsista malgré les stipulations expresses des traités qui avaient garanti l'acquiescement des charges particulières aux provinces démembrées des Pays-Bas.

On réclama souvent contre cette infraction des traités, mais toujours sans succès et il en est résulté pour l'administration générale des Monts de Piété une perte de 5,087,913 francs.

La seconde secousse qui ébranla ces établissements, et qui même consumma leur ruine, fut occasionnée par les dispositions qui suivirent la dernière conquête de la Belgique. A cette époque les représentants du peuple en mission ordonnèrent le dégagement gratuit d'une grande partie des effets déposés aux Monts de Piété à charge de dédommagement et firent remplacer par des assignats le numéraire qui existait dans les caisses. La perte résultant de ces dispositions monte à plus de 300,000 frs.

Ce dernier coup était trop accablant pour que les Monts de Piété pussent y résister. Ils cessèrent de payer les rentes à charges de leur administration. Leur crédit s'évanouit avec leurs ressources, et dans le moment actuel ils ne se soutiennent qu'au moyen de fonds que les intendants ont su se procurer sur leur crédit particulier, mais leur activité est si bornée que leurs produits ne suffisent pas même pour couvrir les frais d'administration.

Les moyens de restaurer ces utiles établissements se réduisent à un seul ; ranimer leur crédit en réparant autant que les circonstances peuvent le permettre les pertes qu'ils ont éprouvées.

Pour diminuer l'énormité de ces pertes, il conviendrait peut-être de rétablir l'ancienne correspondance et la solidarité qui existait autrefois entre tous les Monts de Piété de la Belgique, ou si cette opération éprouvait trop de difficultés par le fait de la séparation des pouvoirs administratifs, résultant de la division territoriale de la France en départements, il me paraît qu'il serait de toute justice de répartir entre ces divers établissements la masse des capitaux dont les intérêts sont à leur charge.

Cette première opération terminée, il serait équitable de dédommager les Monts de Piété des pertes qu'ils ont essuyées par suite du dégagement gratuit des effets et de l'enlèvement du numéraire, soit en leur abandonnant une partie des capitaux de rentes dont la République est devenue propriétaire par la suppression des corporations religieuses de la ci-devant Belgique, soit par tout autre mesure que le Gouvernement jugerait convenable.

La restauration des Monts de Piété, que réclament à la fois l'intérêt et la morale publics, est le seul remède qu'on puisse opposer avec succès

aux progrès honteux de l'usure : un de ces abus d'autant plus funestes qu'ils troublent l'ordre social sans pouvoir être atteints par les Loix.

CONCLUSION

Le Département de la Dyle est à tous égards une des plus belles portions de la France : le climat est généralement sain, le sol fertile, la population très nombreuse, l'agriculture perfectionnée dans toutes ses parties ; les hommes laborieux, patients, économes ; le commerce favorisé par les souvenirs de son ancienne splendeur, par l'industrie des habitants, par la navigation extérieure, par une position locale toute à la fois au centre du continent et voisine de la mer.

Il est aisé de prévoir à quel degré de prospérité doit s'élever sous un gouvernement habile un pays qui joint à tant d'avantages, ceux que lui assurent sa réunion à la République française.

En terminant ce mémoire où se trouvent indiquées toutes les parties d'une Statistique complète, je suis loin de croire que j'aye atteint le but vers lequel je me suis dirigé, celui de faire connaître dans tous ses détails le Département de la Dyle et son administration. Mais pour apprécier ce qu'un pareil essai doit néanmoins avoir coûté de travail et de temps, il est nécessaire d'observer que les administrations que j'ai remplacées ne m'ont pas laissé le moindre élément, que les archives de l'ancien gouvernement ne m'ont pas fourni un seul mémoire, j'ai presque dit une seule note, dont j'aye pu m'aider dans la rédaction de cet ouvrage (1).

(1) J'ai résumé dans un seul cadre sous le n° 10 tous les tableaux de statistiques qui ont été envoyés dans le cours de l'an 10 au Ministre de l'intérieur. On peut prendre une idée assez exacte de la situation actuelle du Département de la Dyle.